VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

RAPPORT D'ÉTAPE 2012

The Mining Association of Canada | L'association minière du Canada

TABLE DES MATIÈRES

BIENVENUE 4
- Message du président et chef de la direction 6
- Message du président de l'équipe de direction de l'initiative VDMD 7
- Message du groupe consultatif des communautés d'intérêts 8
- Principes directeurs de l'initiative vers le développement minier durable 10

FONCTIONNEMENT DE L'INITIATIVE VDMD 12
- Engagements 13
- Ce qui est mesuré 13
- Vérification externe 16
- Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI) 17

RENDEMENT DE L'INDUSTRIE 19
- Compréhension des résultats 20
- Collectivités et gens 20
  - Relations avec les Autochtones et les collectivités 20
  - Planification de la gestion de crise 25
  - Santé et sécurité 27
- Empreinte environnementale 28
- Gestion des résidus miniers 28
- Gestion de la conservation de la biodiversité 30
  - Fermeture de mines 33
- Efficacité énergétique 35
  - Gestion de l'énergie et des émissions de GES 36

PRIX DE L'INITIATIVE VDMD 37
- Collectivités et gens 38
  - Relations avec les Autochtones et les collectivités 38
  - Planification de la gestion de crise 39
- Empreinte environnementale 39
  - Gestion des résidus miniers 39
- Efficacité énergétique 39
  - Gestion de l'énergie et des émissions de GES 39

INITIATIVES INTERNATIONALES 40
- Comité sur la responsabilité sociale internationale 43
- Initiative en matière de transparence 43

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE 45

ArcelorMittal Mines Canada 46
Société aurifère Barrick 49
BHP Billiton Canada Inc. 52
De Beers Canada Inc. 55
HudBayMinerals Inc. 58
IAMGOLD Corporation 60
Inmet Mining Corporation 63
La Compagnie minière IOC 66
Nyrstar 70
Shell Canada Energy 72
Suncor Énergie inc. 76
Syncrude Canada Ltd. 79
Teck Resources Ltd. 81
Vale 85
Xstrata Cuivre Canada 90
Xstrata Nickel 93
Xstrata Zinc Canada 96

BIENVENUE

BIENVENUE

Vers le développement minier durable (VDMD) est un programme d'évaluation du rendement à l'échelle de l'industrie qui a été créé afin d'aider les sociétés minières à évaluer et à gérer leurs responsabilités environnementales et sociales. Son objectif principal est de permettre aux entreprises du secteur minier de répondre aux besoins de la société en matière de minerais, de métaux et de produits énergétiques de la façon la plus socialement, économiquement et environnementalement responsable possible. Essentiellement, l'initiative VDMD veille à ce que les entreprises mènent leurs activités de façon à respecter les priorités et les attentes en constante évolution de la société par rapport à l'engagement communautaire, à la santé et à la sécurité, à la consommation d'énergie et à l'environnement.

La participation à l'initiative VDMD est une condition de l'adhésion à l'Association minière du Canada (AMC). Les membres s'engagent à respecter une série de principes directeurs et produisent annuellement des rapports sur leur rendement en fonction d'un ensemble d'indicateurs. L'évaluation de l'initiative VDMD est effectuée à l'échelle des installations pour assurer que les systèmes de gestion sont bien en place et les résultats sont vérifiés à l'externe tous les trois ans.

L'initiative VDMD comprend un volet de consultation continue avec le groupe consultatif des communautés d'intérêts (CI). Regroupant de nombreux partis intéressés, celui-ci aide nos membres et les communautés d'intérêts à entretenir un dialogue, à améliorer le rendement de l'industrie et à influencer le programme aux fins d'amélioration continue.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres de l'AMC cherchent constamment des approches novatrices pour améliorer leur rendement et aller plus loin en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Nous croyons que nous avons l'obligation de respecter et de protéger notre environnement, de protéger la santé et la sécurité de nos employés ainsi que de nos communautés et de fournir des avantages durables se poursuivant après la fermeture de la mine. Notre façon de mener nos activités est guidée par les priorités et les valeurs des Canadiens.

Grâce aux conseils précieux du groupe consultatif des CI et à l'engagement des membres de l'AMC, l'initiative VDMD continue d'évoluer afin de s'attaquer aux questions urgentes. En 2011, deux nouveaux protocoles ont été présentés aux membres de l'AMC, portant sur la conservation de la biodiversité et sur la santé et la sécurité. Au cours de la dernière année, l'AMC a collaboré avec ses membres pour mettre en œuvre de nouveaux protocoles de rendement aux sites d'exploitation partout au pays. Le Rapport sur les progrès de l'initiative VDMD 2013 comprendra les résultats de l'industrie par rapport aux six domaines de rendement, y compris la conservation de la biodiversité et la santé et la sécurité.

En plus de la mise en application de nouveaux protocoles de rendement, l'année 2011 a vu l'apport de changements importants au programme, dont le renouvellement du groupe consultatif des CI. Ce renouvellement a été amorcé par les membres du groupe externes à l'industrie dans le but de redéfinir son mandat et veiller à ce qu'il continue d'assurer des échanges enrichissants entre la société et le secteur minier du Canada. Par conséquent, nous accueillons plusieurs nouveaux membres au sein du groupe et disons au revoir à plusieurs autres membres de longue date, auxquels nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude.

Bienvenue à Victor Goodman (Campbell River Economic Development Corporation), à Joy Kennedy (L'Église Unie du Canada), au Chef Earl Klyne (Seine River First Nation), à Nathan Lemphers (Pembina Institute), au Dr Philip Oxhorn (Institut d'étude du développement international de l'Université McGill) et à Mark Podasly (Brookmere Management Group) au sein du groupe consultatif des CI.

L'AMC souhaite également profiter de l'occasion pour exprimer sa sincère gratitude à l'égard des membres du groupe consultatif qui ont annoncé leur départ. Plusieurs de ces individus sont des membres fondateurs et ont grandement contribué au succès de l'initiative VDMD au cours des dix dernières années. Les membres qui nous quittent sont notamment Chef Roger Augustine, Richard Briggs, Dr Ginger Gibson, Larry Haber, Brenda Kelley, Soha Kneen, Christy Marinig et Chef Eric Morris.

Bonne lecture du Rapport sur les progrès de l'initiative VDMD 2012. Comme cela a toujours été le cas, celui-ci se penche en détail sur les progrès de nos membres et sur leur rendement au cours de l'année dernière.

Pierre Gratton
Président et chef de la direction, L'Association minière du Canada

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD

Les huit dernières années ont été fort excitantes pour l'initiative VDMD et nous avons fait de grands progrès. Nous pouvons d'ailleurs déjà voir les fruits de notre labeur. Les membres de l'AMC continuent de s'améliorer en ce qui a trait aux trois éléments principaux de l'initiative VDMD, soit les collectivités et les gens, l'environnement et l'efficacité énergétique. Les membres continuent de se concentrer sur la réduction de leur impact sur l'environnement et sur la biodiversité tout en réduisant leur consommation d'énergie. En même temps, des progrès importants ont été réalisés pour accroître l'engagement concret et soutenu auprès des communautés où les entreprises sont actives. Ceci a permis de mettre en lumière les questions importantes et a rendu possible la réduction de l'incertitude ainsi que l'obtention de la confiance des gens grâce à l'alignement de nos actions sur les valeurs et les priorités de nos communautés d'intérêt grâce au dialogue. Pour obtenir des données relatives à l'ensemble de l'industrie, veuillez vous rapporter à la section Mesure du rendement de l'industrie de ce rapport.

Cet alignement et ce dialogue créent de nombreuses occasions de collaborer sur les questions qui, jusqu'à maintenant, auraient donné lieu à des actions entièrement dissociées de la part de l'industrie et de ses communautés d'intérêt. La collaboration promet de générer des résultats qui n'auraient jamais pu être atteints indépendamment. Je suis certain que nous y gagnerons tous.

Gordon Ball
Président de l'équipe de direction de l'initiative VDMD de l'AMC

MESSAGE DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

À PROPOS DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Le groupe consultatif des communautés d'intérêts, créé en 2004, est un organisme consultatif de l'Association minière du Canada (AMC) dont le but est de conseiller l'AMC au sujet du développement de l'initiative VDMD, ce qui inclut les protocoles, les indicateurs et l'approche relative à la production de rapports. L'initiative VDMD encourage les entreprises membres de l'AMC ainsi que l'ensemble de l'industrie minière à atteindre l'excellence en matière de rendement. Cela signifie le dépassement des « exigences réglementaires minimales » auxquelles le secteur minier est soumis au Canada. La participation à l'initiative VDMD est une condition d'adhésion à l'AMC, mais toutes les entreprises exploitant des mines au Canada ne sont pas membres de l'association.

BILAN DE L'ANNÉE : ACTIVITÉS DU GROUPE CONSULTATIF DES CI

Au cours de l'année 2011-2012, le groupe consultatif a examiné les résultats vérifiés de deux entreprises dans le cadre de l'initiative VDMD : la Compagnie minière IOC et De Beers Canada Inc. Outre ses tâches habituelles d'examen post-vérification des résultats des entreprises et de conseil au sujet des questions émergentes concernant le secteur, le groupe consultatif a entrepris de réviser son mandat et de renouveler sa composition. Le groupe a donc créé un ensemble de directives de renouvellement concernant ses buts, ses objectifs, les procédures à suivre, la sélection des membres et leurs responsabilités. Deux des résultats importants du processus de renouvellement sont :

- l'élargissement des priorités du groupe consultatif, qui lui permettent maintenant de se pencher de façon plus étendue sur les questions concernant le secteur minier; et
- le passage de la représentation individuelle et organisationnelle à la représentation individuelle uniquement pour ses membres.

Ce dernier changement vise à soutenir la nature essentiellement consultative du groupe, permettant l'apport de conseils et d'opinions d'experts sans que les membres représentent officiellement les intérêts de leurs entreprises. Dans le cas où le groupe souhaiterait connaître la position officielle d'une entreprise, un processus distinct sera utilisé. De plus, le groupe consultatif a élaboré des critères permettant de veiller à ce que sa composition comprenne autant des représentants d'un vaste éventail de communautés et d'entreprises que des experts. Les membres du groupe devront de plus posséder un haut niveau de compréhension des responsabilités physiques, sociales, environnementales et réglementaires ainsi que des défis du secteur minier au Canada.

Dans le cadre de ce processus de renouvellement, le groupe consultatif accueille donc six nouveaux membres : Victor Goodman, Joy Kennedy, Chef Earl Klyne, Nathan Lemphers, Dr Philip Oxhorn et Mark Podasly. Le groupe dit également au revoir aux membres sortants suivants et les remercie de leur direction et de leur dévouement au cours des dernières années : Chef Roger Augustine, Richard Briggs, Dr Ginger Gibson, Larry Haber, Brenda Kelley, Soha Kneen, Christy Marinig et Chef Eric Morris.

Au cours de l'année, les membres du groupe consultatif ont également pris part à des visites fort informatives d'une mine en exploitation et d'une mine fermée de l'une des entreprises participant à l'initiative VDMD pour constater par eux-mêmes la manière dont les protocoles avaient été appliqués sur les sites. Ils ont

également profité de l'occasion pour rencontrer divers intervenants communautaires. Ce temps passé sur le terrain a fourni aux membres une précieuse compréhension des méthodes de mise en œuvre des exigences de l'initiative VDMD et des problèmes qu'elles présentent. Le groupe espère faire de ces visites une partie intégrante de son travail.

Conformément à son mandat voulant qu'il se penche sur les questions émergentes, le groupe consultatif a commencé à discuter des préoccupations au sujet des changements réglementaires importants prévus dans le but de simplifier le processus d'examen et d'attribution de permis pour les projets des secteurs minier et de l'énergie au Canada. Ces changements incluent la création de nouveaux critères en matière de consultation du public, l'imposition de limites temporelles aux examens, la modification des éléments inclus dans les différents niveaux d'examen et l'introduction de changements fondamentaux dans les dispositions de la Loi sur les pêches relatives à la protection de l'habitat.

En effet, le groupe est préoccupé par les effets potentiels de ces changements sur la protection de l'environnement et les exigences en matière de consultation des communautés, deux aspects dans lesquels l'industrie a progressé de manière tangible au cours des 20 à 30 dernières années. Si les nouveaux changements réglementaires entraînent la hausse des effets néfastes sur l'environnement ou la réduction des exigences de consultation des communautés d'intérêts appropriées, ils pourraient nuire aux efforts déployés et aux gains effectués par l'initiative VDMD, par l'AMC et par ses membres depuis 2004. Dans notre ère de simplification des processus, le groupe consultatif prévoit une plus grande surveillance de l'AMC et des adhérents au programme VDMD en ce qui a trait au rendement environnemental et à l'engagement communautaire.

Le groupe croit également que les normes supérieures établies par l'initiative VDMD devraient servir de guide précieux en ce qui concerne les exigences libres et réglementaires nécessaires à la protection des communautés et de l'environnement dont nous dépendons tous.

Dans l'année à venir, le groupe consultatif portera une grande attention aux changements annoncés et fournira des conseils au sujet de la meilleure façon pour l'AMC et ses membres de défendre l'esprit et les objectifs de l'initiative VDMD dans le cadre de leurs activités et dans la sphère de la politique publique.

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

En tant que membres de l'Association minière du Canada, nous devons combler de façon responsable les besoins en produits minéraux, métalliques et énergétiques de la société. Pour ce faire, nous procédons à l'exploration, à la découverte, au développement, à la production, à la distribution et au recyclage de ces produits. Nous croyons qu'il nous faut mériter la possibilité de contribuer à la société et de croître dans l'économie où nous évoluons par un engagement manifeste envers le développement durable. [1]

Ainsi, nos actions doivent révéler une approche responsable envers le rendement social, économique et environnemental qui coïncide avec les priorités changeantes de nos communautés d'intérêts.[2] Ces actions doivent aussi refléter une vaste gamme de valeurs, comme l'honnêteté, la transparence et l'intégrité, que nous partageons avec nos employés et nos communautés d'intérêts. Elles doivent aussi mettre en évidence nos efforts soutenus envers la protection de nos employés, de nos clients et du milieu naturel.

Nous prouverons notre leadership à l'échelle internationale :

- en faisant participer les communautés d'intérêts à la conception et à l'instauration de notre initiative Vers le développement minier durable;
- en recherchant, en provoquant et en appuyant, de façon proactive, des discussions sur nos activités;
- en encourageant le leadership dans nos sociétés afin d'atteindre une gestion responsable des ressources durables sans égard au lieu d'exploitation;
- en intégrant l'excellence, la transparence et la responsabilité à chaque aspect de nos activités;
- en protégeant la santé et la sécurité de nos employés, de nos entrepreneurs et de nos collectivités;
- en contribuant aux initiatives mondiales qui visent à promouvoir la production, l'utilisation et le recyclage des minéraux et des métaux de façon sécuritaire et respectueuse à l'égard de l'environnement;
- en essayant de minimiser l'incidence de nos activités sur l'environnement et la biodiversité, à toutes les étapes de l'exploitation, depuis l'exploration jusqu'à la fermeture;
- en collaborant avec les communautés d'intérêts pour traiter les enjeux liés au legs du passé, tels que les mines orphelines ou abandonnées;
- en s'améliorant continuellement par l'adoption de nouvelles technologies, innovations et meilleures pratiques dans tous les secteurs de nos activités.

Pour chaque aspect de nos activités, nous allons :

- respecter les droits de la personne et traiter les gens avec qui nous faisons affaire avec justesse et dignité;
- respecter les cultures, les mœurs et les valeurs des gens avec qui nous devrons interagir;
- Reconnaître et respecter la contribution, les préoccupations et le rôle particuliers des Autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) et des peuples autochtones du monde entier;
- faire des affaires dans les limites de l'éthique;
- nous conformer aux lois et règlements de chaque pays où nous sommes présents et nous allons instaurer des normes qui refléteront notre respect des principes directeurs et des meilleures pratiques internationales;
- encourager les collectivités à participer aux occasions offertes par les nouveaux projets d'exploitation minière et par les projets existants;
- être sensibles aux priorités, aux besoins et aux intérêts collectifs tout au long des étapes d'exploration, de développement, d'exploitation et de fermeture de sites miniers;
- offrir des avantages permanents aux collectivités locales par l'entremise de programmes durables destinés à améliorer les normes économiques, environnementales, sociales, éducatives et de soins de santé qu'elles chérissent.

[1] L'AMC s'inspire de la définition du développement durable de la Commission Brundtland de 1987 : « Toute forme de développement qui permet de combler les besoins de l'heure sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

[2] Le terme « communauté d'intérêts » fait référence à l'ensemble des personnes et des groupes qui ont ou qui pensent avoir un intérêt dans la gestion des décisions sur nos activités qui peuvent avoir une incidence sur eux. Cela comprend les employés, les contractants, les autochtones, les membres de la collectivité minière, les fournisseurs, les clients, les organismes environnementaux, les gouvernements, les milieux financiers et les actionnaires.

FONCTIONNEMENT DE L'INITIATIVE VDMD

FONCTIONNEMENT DE L'INITIATIVE VDMD

À sa base, l'initiative VDMD repose sur la transparence, l'imputabilité et l'excellence. Elle se compose de quatre principaux éléments :

- **les principes directeurs;**
- **les éléments de rendement et leurs indicateurs;**
- **le groupe consultatif des CI**
- **et la vérification externe**

ENGAGEMENTS

L'initiative VDMD se fonde sur un ensemble de principes directeurs qui représentent les engagements de l'AMC à réduire l'empreinte écologique de l'industrie, à améliorer son efficacité énergétique, à travailler de manière respectueuse avec ses employés et à collaborer avec les communautés. Afin de mettre ces principes en œuvre sur le terrain, l'AMC et ses membres ont créé des indicateurs de rendement concernant les aspects les plus importants des activités du secteur minier.

CE QUI EST MESURÉ

Les indicateurs qui soutiennent les principes directeurs de l'initiative VDMD, fondés sur les éléments de rendement et sur les systèmes de gestion, permettent aux Canadiens de connaître le rendement environnemental et social actuel de l'industrie et de voir comment il peut être amélioré. Les éléments de rendement ont pour fonction de montrer la manière dont les membres appliquent les engagements contenus dans les principes directeurs. Les entreprises communiquent annuellement leur rendement par rapport à ces indicateurs pour chaque installation dans le *rapport sur les progrès du développement minier durable de l'AMC*.

Chaque élément de rendement comprend un ensemble d'indicateurs conçus pour cibler les différents aspects de la gestion de cet élément. Par exemple, les indicateurs individuels de l'élément portant sur les relations avec les Autochtones et les collectivités mesurent l'aptitude d'une entreprise à déterminer quelles sont les communautés d'intérêts, la manière dont elle inclut ces communautés et dont elle communique avec elles, la manière dont elle gère les plaintes de celles-ci et la manière dont elle rend publique l'information au sujet de ses engagements. Des protocoles d'évaluation détaillés pour chacun des six éléments de rendement offrent des directives pour guider les entreprises dans leur auto-évaluation et pour faciliter l'application uniforme de l'initiative VDMD au sein des entreprises et dans l'ensemble.

Jusqu'à maintenant, les membres de l'AMC produisaient des rapports sur leur rendement par rapport à quatre aspects de leurs activités : la gestion des résidus miniers, la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, les communications externes et la planification de la gestion de crise.

L'an dernier, l'AMC a ajouté deux nouveaux éléments de rendement, soit les premiers ajouts depuis le début de l'initiative VDMD en 2004, qui seront intégrés au programme au cours des quelques prochaines années. En 2010, les membres ont également commencé à évaluer leurs systèmes de gestion selon deux nouveaux protocoles ainsi qu'un protocole révisé portant sur la gestion de la conservation de la biodiversité, la santé et la sécurité et les relations avec les Autochtones et les collectivités (ce dernier remplaçant le protocole portant sur les communications externes). D'ici 2013, tous les membres de l'AMC devront rendre publics leurs résultats par rapport à ces nouveaux éléments.

INDICATEURS DE RENDEMENT DE L'INITIATIVE VDMD

ÉLÉMENTS	COLLECTIVITÉS ET GENS			EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE		EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
	Relations avec les Autochtones et les collectivités	**Planification de la gestion de crises**	**Santé et sécurité**	**Gestion des résidus**	**Gestion du maintien de la biodiversité**	**Gestion de l'énergie et des émissions de GES**
INDICATEURS	Identification des communautés d'intérêts	Préparation à la gestion de crises	Politique, engagement et obligation de rendre compte	Politique et engagement en matière de gestion des résidus	Responsabilisation et communication à propos de la politique de maintien de la biodiversité	Systèmes de gestion de l'utilisation d'énergie
	Dialogue efficace avec les communautés d'intérêts	Examen	Planification, mise en œuvre et opération	Système de gestion des résidus	Planification et mise en œuvre du maintien de la biodiversité dans les installations	Systèmes de déclaration de l'utilisation d'énergie
	Mécanismes d'intervention auprès des communautés d'intérêts	Formation	Formation, comportement et culture	Responsabilités attribuées pour la gestion des résidus	Déclaration du maintien de la biodiversité	Objectifs de rendement en matière d'intensité énergétique
	Déclaration		Surveillance et déclaration	Examen annuel de la gestion des résidus		
			Rendement	Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES)		

ÉVALUATION DU RENDEMENT

Pour chaque indicateur, les entreprises reçoivent une note allant de un à cinq attribuée en fonction des critères respectés. Les notes sont décrites ci-dessous :

C

Aucun système n'est en place; les interventions tendent à être réactives; des procédures existent peut-être, mais ne sont pas intégrées aux politiques et aux systèmes de gestion.

B

Des procédures existent, mais elles ne sont pas entièrement uniformes ou documentées; des systèmes ou processus sont prévus et en cours d'élaboration.

A

Des systèmes ou processus ont été élaborés et mis en place.

AA

Des systèmes ou processus sont intégrés aux décisions de gestion et aux fonctions opérationnelles.

AAA

Excellence et leadership.

VÉRIFICATION EXTERNE

Les objectifs principaux de l'initiative VDMD sont de stimuler l'amélioration du rendement et, par la démonstration de cette amélioration, accroître la confiance accordée au secteur minier par ses CI. Cela signifie que les CI doivent comprendre l'initiative VDMD et pouvoir faire confiance aux résultats rapportés par les membres de l'AMC. À cette fin, le programme contient un certain nombre de contrôles qui permettent d'assurer que les résultats annoncés représentent fidèlement le rendement et les systèmes de gestion de chaque installation. La figure 1 présente les différents niveaux d'assurance de l'initiative VDMD.

Auto-évaluation – chaque année, toutes les installations effectuent une auto-évaluation poussée de leur rendement par rapport à chacun des protocoles. Ceux qui effectuent les évaluations doivent effectuer des modules de formation en ligne pour chacun des protocoles dont ils sont responsables et sont encouragés à recueillir et à conserver des preuves appuyant chacune des cotes de rendement. En 2011, 59 installations ont produit des rapports sur leur rendement dans le cadre de l'initiative VDMD.

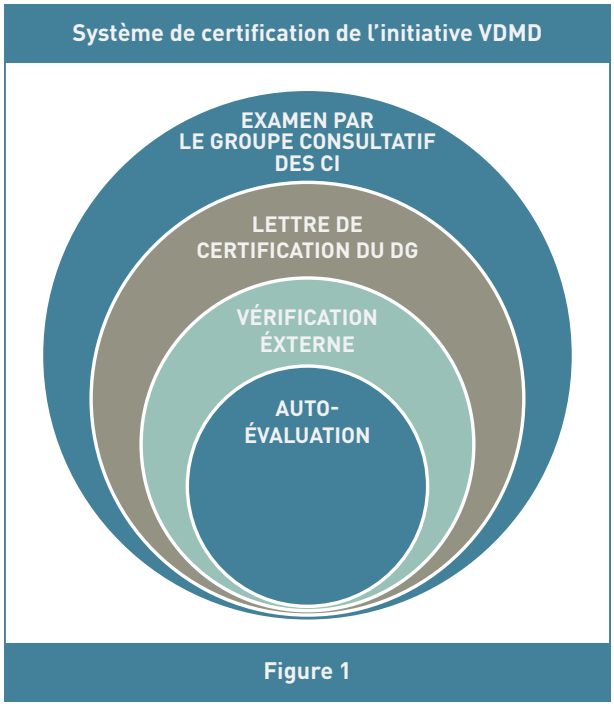

Figure 1

Vérification externe – tous les trois ans, des vérificateurs ayant reçu une formation examinent attentivement les résultats des auto-évaluations des entreprises afin de déterminer si ceux-ci sont appuyés par des preuves suffisantes pour justifier les cotes de rendement rapportées par les installations. Ces vérificateurs sont des professionnels d'expérience qui sont indépendants des entreprises dont les résultats sont vérifiés. Ils appliquent rigoureusement les protocoles et, s'il y a lieu, peuvent changer les cotes pour qu'elles représentent plus exactement les pratiques de gestion et le rendement des installations. Ce rapport comprend les résultats vérifiés de 16 installations.

Lettre de certification du DG – La même année où les résultats de l'entreprise sont vérifiés à l'externe, le DG ou le cadre le plus haut placé au Canada doit remettre une lettre à l'AMC dans laquelle il confirme qu'une vérification externe a eu lieu conformément au mandat des fournisseurs de services de vérification. Cette lettre est publiée sur le site **www.mining.ca**.

Examen par le groupe consultatif des CI – chaque année, le groupe consultatif des CI de l'AMC, un organe indépendant, choisit deux entreprises qui devront lui présenter ses résultats dans le cadre de l'initiative VDMD et en discuter. Ces discussions ont pour objectif de vérifier si et comment les systèmes des installations permettent des améliorations du rendement.

En septembre 2011, des représentants de De Beers Canada et de la Compagnie minière IOC ont présenté leurs résultats vérifiés au groupe consultatif. Les résultats de l'examen post-vérification se trouvent sur le site **www.mining.ca**.

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCI)

Le groupe consultatif des CI, un groupe de partis intéressés externes provenant de tous les milieux, est responsable de la surveillance de l'initiative VDMD. Grâce à son expérience et à ses connaissances communes, le groupe remplit le rôle de mécanisme indépendant de vérification de la mise en œuvre et des progrès de l'initiative VDMD.

Il s'est rencontré à deux reprises en 2011 et a tenu des conférences téléphoniques au sujet de questions précises entre ses réunions. Pendant toute l'année, le groupe a collaboré avec l'AMC sur tout un éventail de questions comprenant l'élaboration d'un protocole portant sur la fermeture des mines et la coordination du renouvellement de la composition du groupe.

Lors de la réunion automnale, les membres du groupe consultatif des CI ont été invités par Teck Resources à visiter la mine Elkview à Sparwood, en Colombie-Britannique. Ceux-ci ont eu l'occasion de visiter l'installation et de rencontrer les dirigeants de la communauté afin de mieux comprendre la relation entre Teck et la communauté où elle exerce ses activités.

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS
LISTE DES MEMBRES EN 2012

NAME	GCCI CATÉGORIES	ORGANISATION
Joy Kennedy	ONG à vocation sociale, y compris les groupes religieux	Église Unie du Canada
Dan Benoit	Peuple autochtone	Ralliement national des Métis
Barrie Ford	Peuple autochtone	Makivik Corporation
Chef Earl Klyne	Peuple autochtone	Seine River First Nation
Alan Young	Organisation non gouvernementale (ONG) à vocation environnementale	Initiative boréale canadienne
Nathan Lemphers	Organisation non gouvernementale (ONG) à vocation environnementale	Pembina Institute
Philip Oxhorn	Développement international	Institut d'étude du développement international de l'Université McGill
Alan Penn	Développement économique et communautaire	Autorité régionale Cree
Victor Goodman	Développement économique et communautaire	Campbell River Economic Development Corporation
Stephen Kibsey	Finance/investissement	Caisse de Dépôt et Placement du Québec
Mark Podasly	Expert	Brookmere Management Group
Maya Stano	Organisation non gouvernementale (ONG) à vocation environnementale	My Sustainable Canada
Luc Zandvliet	Développement international (remplaçant)	Triple R Alliance Inc.
Anne Marie Toutant	Membre de l'AMC	Suncor Energy Inc.
Craig Ford	Membre de l'AMC	Inmet Mining Corporation
Louise Grondin	Membre de l'AMC	Agnico-Eagle Mines
Ian Pearce	Membre de l'AMC	Xstrata Nickel
Pierre Gratton	l'AMC Président et chef de la direction	Association minière du Canada

Le groupe a également participé à une visite guidée de la ville de Kimberley, lui permettant d'apprendre à connaître la riche histoire de la ville ainsi que la nature de l'engagement de Teck dans la transition de ville minière à ville touristique effectuée par la communauté. De nombreux membres du groupe ont indiqué qu'ils souhaiteraient visiter d'autres installations lors de rencontres futures. En 2012, le groupe visitera les sables bitumineux canadiens à Fort McMurray.

Au fil des ans, le groupe consultatif a connu une évolution et il s'intéresse dorénavant à des questions importantes concernant les communautés touchées par les activités du secteur minier en plus des questions concernant le développement de l'initiative VDMD. En raison de la diversification des questions traitées par le groupe consultatif et du fait que le mandat et la composition de celui-ci n'avaient pratiquement pas changé depuis les débuts du programme, un processus de renouvellement de sa composition a été entrepris en 2011. Celui-ci a donné lieu à la révision du mandat du groupe et l'ajout de nouvelles catégories centrales, comme le développement international et les organisations non gouvernementales à vocation sociale. L'application du mandat révisé permettra au groupe consultatif de continuer d'être un lien direct et pertinent entre l'AMC, la société civile, les communautés d'intérêts et les groupes autochtones, permettant le dialogue ouvert et l'interaction.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet des réalisations du groupe consultatif des CI, vous pouvez consulter les comptes-rendus des réunions publiés par le groupe à l'adresse suivante : **www.mining.ca**.

RENDEMENT DE L'INDUSTRIE

RENDEMENT DE L'INDUSTRIE

COMPRÉHENSION DES RÉSULTATS

Les évaluations dans le cadre de l'initiative VDMD sont réalisées au niveau des installations, là où elles sont le plus efficaces. En 2011, vingt entreprises membres ont produit des rapports sur le rendement de leurs installations et les résultats de six d'entre elles ont été soumis à une vérification externe.

L'objectif de l'AMC est d'aider ses membres à atteindre un rendement de niveau A pour tous les indicateurs, y compris ceux sur la gestion des résidus miniers, la gestion de l'énergie et des émissions de GES, les relations avec les Autochtones et les collectivités, la conservation de la biodiversité et la santé et la sécurité. Afin d'obtenir un bon rendement pour le protocole de planification de la gestion de crise, les sièges sociaux et les installations doivent pouvoir répondre « oui » aux questions correspondant à chaque indicateur.

En 2006, tous les membres de l'AMC produisant des rapports ont fait évaluer leur rendement dans le cadre de l'initiative VDMD par des vérificateurs externes. Les graphiques suivants comparent le pourcentage d'installations ayant obtenu une cote de niveau A ou supérieure en 2006 au pourcentage d'installations ayant obtenu un bon rendement en 2010 et en 2011. Le graphique portant sur le protocole de planification de la gestion de crise indique le pourcentage d'entreprises et d'installations ayant répondu « oui » aux questions correspondant à chaque indicateur.

Pour obtenir les résultats détaillés par installation, veuillez consulter la section Mesure du rendement de l'entreprise de ce rapport.

COLLECTIVITÉS ET GENS

Établir des relations fortes avec les gens touchés par nos activités est un aspect fondamental de l'initiative VDMD. C'est grâce au dialogue avec nos collectivités et nos employés que nous avons pu améliorer notre compréhension des intérêts et des priorités du public tout en créant un environnement de travail sécuritaire pour notre personnel. La section Collectivités et gens de ce rapport présente le rendement de nos membres en matière de relations avec les Autochtones et les collectivités, de santé et de sécurité et de planification de la gestion de crise.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

L'un des principaux objectifs de l'initiative VDMD est d'accroître de manière importante la capacité de l'industrie à interagir avec les communautés d'intérêts (CI) et de répondre à leurs besoins et à leurs préoccupations. Quatre indicateurs de rendement mesurent l'aptitude des entreprises membres à établir un

dialogue avec les individus et les groupes d'importance hors de l'industrie pour discuter de sujets d'intérêt mutuel.

En 2004, lors du lancement de l'initiative VDMD, de nombreuses installations possédaient des systèmes officieux pour déterminer les CI et pour leur répondre alors que d'autres n'avaient tout simplement aucun système en place. Depuis, les membres de l'AMC communiquent beaucoup plus avec les CI en raison de leur participation à l'initiative VDMD.

L'AMC est fière de dire qu'aujourd'hui, ses membres possèdent des systèmes formels et documentés permettant d'établir une communication efficace avec les partis intéressés. De nombreux membres organisent régulièrement des réunions avec les collectivités locales aux alentours de leurs installations et prennent en compte les commentaires de ces collectivités dans le cadre de leur processus de prise de décisions à toutes les étapes de l'exploitation des mines.

Établir de bonnes relations avec les peuples autochtones est un autre objectif important de l'initiative VDMD. Par conséquent, en 2010, l'élément de rendement portant sur les communications externes a été remplacé par un protocole sur les relations avec les Autochtones et les collectivités reflétant la grande importance que l'industrie accorde au fait d'entretenir d'étroites relations avec les Autochtones. Le protocole évalue les systèmes en place dans toutes les installations des membres de l'AMC afin de déterminer qui l'entreprise devrait inclure dans ses discussions, quels types de relations entretenir avec chaque communauté d'intérêts et

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%)

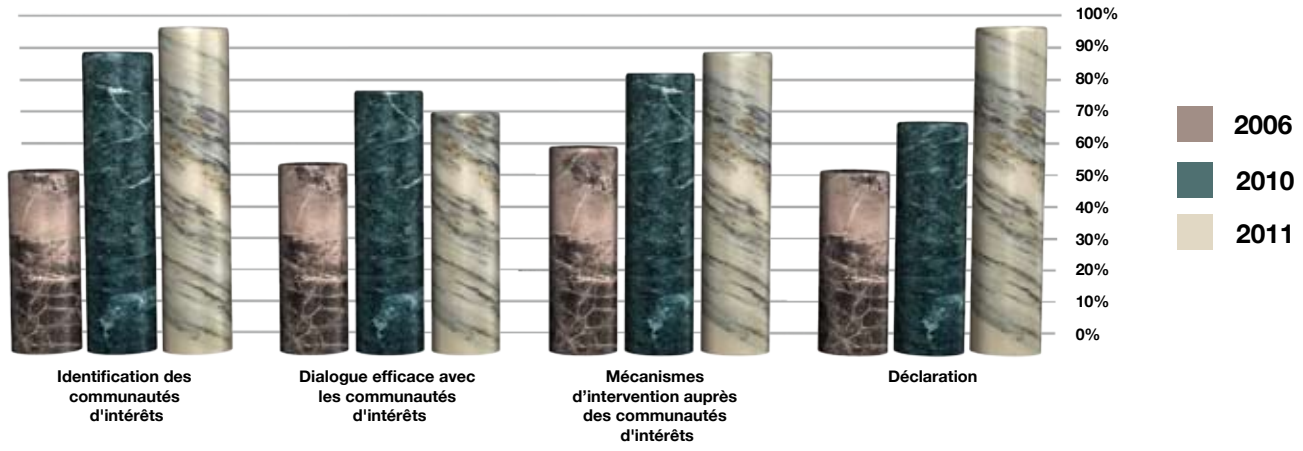

INDICATEURS	OBJECTIF
Identification des communautés d'intérêts	Démontrer que des efforts ont été faits pour repérer les communautés d'intérêts qui sont ou semblent être touchées par les activités ou qui portent un véritable intérêt au rendement et aux activités d'une entreprise ou de ses installations.
Dialogue efficace avec les communautés d'intérêts	Démontrer que des processus ont été établis pour communiquer avec les communautés d'intérêts afin de comprendre leur point de vue, de les renseigner avec transparence sur les activités de l'entreprise et son rendement et faire en sorte qu'elles participent activement aux discussions sur les enjeux qui les inquiètent.
Mécanismes d'intervention auprès des communautés d'intérêts	Démontrer qu'il existe des processus pour recevoir les plaintes et les inquiétudes des communautés d'intérêts afin de s'assurer qu'elles sont comprises et que des mesures efficaces sont prises à leur égard.
Déclaration	Démontrer que les déclarations sur les communications avec la collectivité et sur les activités de discussion sont ouvertes et transparentes.

quelles sont les collectivités autochtones touchées par leurs activités. Le protocole comporte également une méthode d'évaluation des mécanismes de réponse aux communautés d'intérêts ainsi que de la manière dont chaque membre de l'AMC rend ses rapports accessibles au public. Pour obtenir davantage d'information au sujet de ce protocole, veuillez visiter le site **www.mining.ca**.

Depuis 2006, nous avons pu constater des améliorations de taille dans les quatre aspects couverts par le protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités chez nos membres. Par exemple, en 2006, seulement 52 % des installations produisant des rapports possédaient des systèmes formels permettant de déterminer les principaux partis intéressés. Le pourcentage d'installations indiquant posséder un système formel et documenté pour la détermination des CI répondant aux critères de l'initiative VDMD est passé à 86 % en 2010, puis à 93 % en 2011. Le pourcentage d'installations dotées d'un mécanisme de réponse formel est également passé de 58 % en 2006 à 80 % en 2010, puis à 86 % en 2011. La plus grande amélioration a toutefois été constatée en 2010, quand la production de rapports est passée de 66 % à 93 %.

Nous avons aussi remarqué une amélioration dans le domaine des relations et de la communication efficaces avec les CI depuis 2006. Cependant, entre 2010 et 2011, le pourcentage d'installations ayant obtenu une cote de niveau A ou plus a connu un déclin, passant de 75 % à 69 %. L'AMC a effectué une analyse des résultats de l'industrie dans ce domaine et a découvert que la baisse était attribuable au changement des membres de l'AMC. En 2011, sept installations rapportaient leurs résultats dans le cadre de l'initiative VDMD pour la première fois, dont cinq avaient obtenu la cote de niveau B pour cet indicateur. Deux installations ont aussi atteint l'étape de la fermeture pendant cette période alors qu'elles avaient toutes deux obtenu une cote de A dans les rapports précédents. Une des installations, qui avait obtenu la cote AAA dans son rapport de 2010, a également quitté temporairement l'association en 2011 et, par conséquent, n'a pas produit de rapport.

L'étude de cas suivante se penche sur l'installation Hemlo de Barrick ainsi que son rôle exceptionnel de chef de file en ce qui concerne la concrétisation de ses engagements envers les collectivités grâce aux occasions offertes aux étudiants des Premières Nations dans le nord de l'Ontario.

ÉTUDE DE CAS :
LA MINE HEMLO OFFRE DES OCCASIONS AUX ÉTUDIANTS DES PREMIÈRES NATIONS

Myles Michano effectuait des études à Thunder Bay, en Ontario, afin de devenir infirmier quand, vers la fin de 2009, sa grand-mère Myra, qui s'était occupée de lui depuis son tout jeune âge, a été atteinte du cancer. Elle était alors âgée de 76 ans et vivait dans la réserve de la Première Nation de Pic River à environ trois heures à l'est de Thunder Bay. Myra avait élevé Myles dans la réserve, avec son grand-père Eli, qui est maintenant atteint de la maladie d'Alzheimer et qui ne vit plus à la maison. Quand Myles a appris ce qui était arrivé à sa grand-mère, il a immédiatement abandonné ses cours pour revenir à Pic River pour prendre soin d'elle et de ses finances. « Elle est tout pour moi », dit-il. « Elle est à la fois mère, grand-mère, médecin et infirmière à mes yeux. »

Avant de s'inscrire dans un programme de soins infirmiers, le jeune Myles Michano de 29 ans avait travaillé à la mine Hemlo de Barrick, à environ 30 minutes de Pic River, au cours des deux derniers étés. Plusieurs mois après son retour à la maison, Myles a reçu un appel de Roger Souckey, directeur des relations avec les employés de la mine. M. Souckey l'avait connu au cours de ses emplois estivaux à la mine et l'appelait pour lui offrir un emploi en surveillance environnementale. « Roger m'a dit qu'il pensait que j'étais le candidat idéal », dit Myles. « J'ai bien sûr été très flatté. »

L'emploi était idéal pour lui, puisqu'il lui permettait de travailler deux jours par semaine auprès des services environnementaux de Hemlo et trois jours à Pic River, lui permettant de s'occuper de sa grand-mère. À Pic River, il s'affairait à l'élaboration d'une politique de surveillance environnementale pour la réserve, alors qu'à la mine, il travaillait sur le terrain, prélevant des échantillons d'eau, effectuant l'inspection des résidus miniers et surveillant les pipelines pour s'assurer qu'il n'y avait aucune fuite.

Le salaire de Myles Michano était payé par la mine de Hemlo, conformément à une convention collective de longue date entre la mine et les collectivités des Premières Nations environnantes. « Il s'agissait d'une excellente occasion pour Myles, qui la méritait amplement », a affirmé M. Souckey.

La convention collective originale entre la mine Hemlo et les collectivités des Premières Nations locales avait originalement été signée en 1992, mais a été mise à jour et élargie en 2009. L'entente actuelle offre aux Autochtones davantage d'occasions d'acquérir et de perfectionner des compétences en lien avec les perspectives présentes et à venir du secteur minier, en plus d'appuyer la création d'entreprises dirigées par des membres des Premières Nations et leur participation à la surveillance environnementale. « L'entente aide certainement les collectivités des Premières Nations à s'assurer qu'elles puissent profiter des activités minières », mentionne M. Souckey,

ajoutant qu'environ 50 membres des Premières Nations travaillent à la mine Hemlo, soit près de 10 % de la main-d'œuvre totale. « Les collectivités environnantes profitent sans aucun doute de la présence de la mine. »

En effet, les retombées économiques du projet Hemlo, qui comprend les mines Williams et David Bell, ont une portée qui dépasse largement les collectivités avoisinantes. En 2010, les matériaux et les services que le site Hemlo s'est procurés, en Ontario et au Canada, ont représenté un total de 35 M$ et de 182 M$ canadiens respectivement. Les droits et les taxes versés par le site Hemlo l'an dernier, quant à eux, s'élevaient à presque 8 M$ tandis que l'argent investi dans les communautés locales et versé pour soutenir diverses causes représentait presque 650 000 $.

MYLES MICHANO ET SA GRAND-MÈRE, MYRA MICHANO

Bien qu'il s'agisse de sommes impressionnantes, les effets de l'industrie minière peuvent parfois être illustrés de manière encore plus efficace en considérant son influence sur la vie d'individus comme Myles Michano et Hannah Desmoulin. Mlle Desmoulin, qui a grandi dans la réserve de Pic Mobert près du site Hemlo, était conductrice d'une navette transportant les travailleurs entre la mine et la réserve. En juillet, M. Souckey lui avait offert un poste de surveillance environnementale similaire à celui occupé par Myles. « Ils avaient besoin de quelqu'un immédiatement et Roger m'a dit que je pouvais faire mieux dans la vie que conduire une navette », raconte Mlle Desmoulin.

Âgée de 22 ans et mère de deux enfants, elle a saisi l'occasion. « Où d'autre aurais-je pu obtenir une telle occasion? », demande-t-elle.

En septembre, Mlle Desmoulin et Myles Michano sont tous deux retournés à l'école pour obtenir un diplôme de technicien en environnement. Barrick paie leurs études. Mlle Desmoulin suit des cours à distance auprès du Seneca College, ce qui lui permet de continuer à travailler tout en s'occupant de ses enfants. Myles Michano, quant à lui, suit des cours au Sault College de Sault Ste. Marie, en Ontario, à environ quatre heures de Pic River. Sa grand-mère, qui est maintenant en rémission et dont d'autres membres de la famille prennent soin, appuie entièrement son choix.

« Je suis tellement fière de lui », dit-elle. « Je lui ai toujours dit de garder courage et d'avoir confiance en lui-même. Je crois qu'il a assimilé le message et qu'il est maintenant sur la bonne voie. »

Source: Barrick Gold, Beyond Borders

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISE

La santé et la sécurité des employés et des collectivités est une priorité constante du secteur minier. À ce titre, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir les accidents et les incidents. Malgré toute la planification et la préparation qui a lieu pour prévenir les crises, les membres de l'AMC possèdent également des systèmes permettant de communiquer efficacement avec le public en cas d'incident.

Les trois indicateurs de rendement de la planification de la gestion de crise visent à aider les entreprises à mettre en œuvre les pratiques exemplaires et à évaluer d'un œil critique leur rendement. Dans le cadre de ce protocole, les sociétés minières doivent mettre en place des plans de gestion de crise exhaustifs, examiner et mettre à jour leurs plans régulièrement pour veiller à ce qu'ils demeurent efficaces et elles doivent s'assurer que des formations en matière de gestion de crise sont données tant au siège social que dans les diverses installations. L'évaluation se fait à l'aide d'indicateurs correspondant à des questions auxquelles on peut répondre par oui ou par non. Afin de pouvoir répondre « oui », les sièges sociaux et les installations doivent satisfaire à l'ensemble des critères de l'indicateur. Pour obtenir davantage de renseignements au sujet du protocole de gestion de crise, veuillez vous rendre à l'adresse qui suit **www.mining.ca**.

Nous avons observé une amélioration stable pour les trois indicateurs et des progrès importants ont été réalisés dans les domaines de la préparation aux situations de crise et de la formation. En 2011, les résultats

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DES CRISES

ENTREPRISES ET INSTALLATIONS AYANT RÉPONDU « OUI » (%)

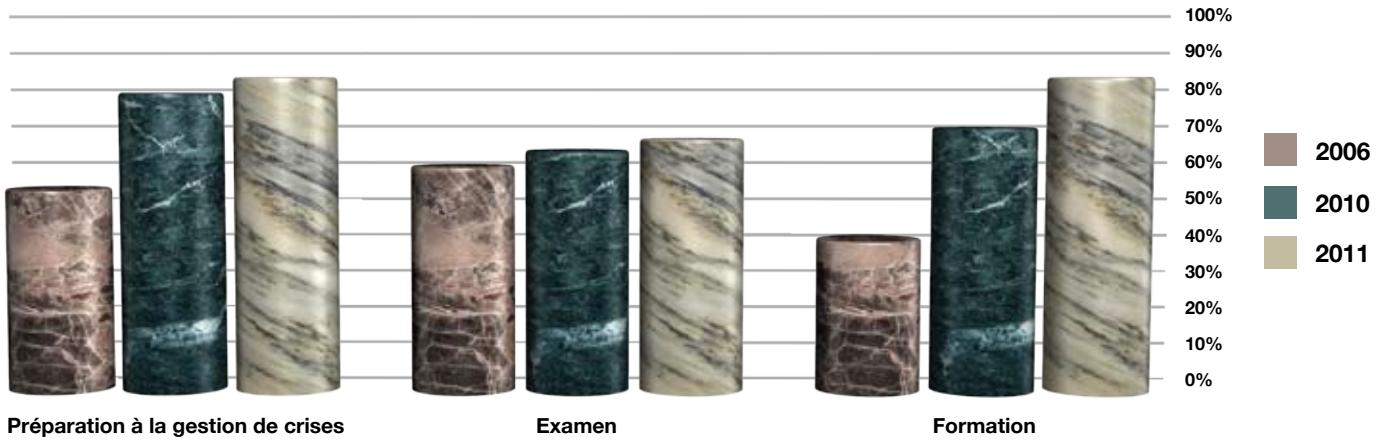

INDICATEURS	EXIGENCE
Préparation à la gestion de crises	Les entreprises membres doivent posséder un plan de gestion de crises conformément au document de l'AMC publié en mars 2007 intitulé Guide de planification de la gestion de crises.
Examen	Les entreprises membres examineront et mettront à jour leur plan de gestion de crises afin de s'assurer qu'il correspond toujours aux besoins de l'entreprise et à ses activités et qu'il reflète adéquatement les risques liés aux activités et les pratiques exemplaires de l'industrie.
Formation	Une formation sur la gestion de crises, lors de laquelle auront lieu des exercices de simulation, sera donnée annuellement.

indiquaient que plus de 80 % des entreprises et des installations possédaient des plans de gestion de crise et qu'une équipe de gestion de crise avait été mise sur pied.

En 2012, les membres de l'AMC examineront le protocole de planification de la gestion de crise ainsi que les documents d'orientation en lien avec celui-ci pour s'assurer qu'ils respectent les pratiques exemplaires actuelles en matière de communication en cas de crise.

Il y a également eu une augmentation constante du nombre de sièges sociaux et d'installations répondant à tous les critères des indicateurs de préparation et de formation pour le protocole de gestion de crise. L'un des domaines où la croissance a toutefois été plus basse que prévu est le volet d'examen du protocole, qui exige que les entreprises ou les installations mettent à l'essai le système de notification en cas de crise au moins deux fois par an et forment les nouveaux membres de l'équipe de gestion de crise dans les deux mois suivant leur ajout à celle-ci.

En 2012, l'AMC examinera les éléments du protocole de planification de la gestion de crise ainsi que les documents d'orientation en lien avec celui-ci pour s'assurer que les critères et les documents de référence sont à jour et reflètent les pratiques exemplaires actuelles. L'AMC collaborera également avec ses membres pour tenter de comprendre quels sont les défis associés à l'indicateur 2 de cet élément de rendement, portant sur l'examen, afin de déterminer les causes de la faible amélioration de leur rendement.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

En 2008, le conseil d'administration de l'AMC a adopté un Cadre sur la santé et sécurité pour l'initiative VDMD. Depuis, le comité de travail sur la santé et sécurité de l'AMC a élaboré des indicateurs précis concernant la santé et sécurité. L'an prochain, les entreprises membres commenceront à rendre publics leurs résultats par rapport à cinq indicateurs :

1. **Politique, engagement et imputabilité**
   Cet indicateur a pour objectif de confirmer que l'installation a établi une responsabilité claire en matière de rendement et de gestion de la santé et de la sécurité. Il permet également de confirmer si les engagements des politiques en matière de santé et de sécurité ont été définis et communiqués de façon claire aux employés, aux entrepreneurs et aux fournisseurs.

2. **Planification, mise en œuvre et activité d'exploitation**
   Cet indicateur sert à confirmer que des processus ont été mis en place pour planifier ou gérer la santé et la sécurité de manière efficace afin de prévenir tout incident, compte tenu du fait que la santé et la sécurité sont des responsabilités partagées et que la détermination des dangers, l'évaluation des risques et les inspections du milieu de travail font partie intégrante d'un système efficace.

3. **Formation, comportement et culture**
   Cet indicateur a pour objectif de confirmer que des processus ont été établis pour former efficacement les employés et les entrepreneurs au sujet de la santé et de la sécurité afin de garantir qu'ils sont en mesure de déterminer les dangers et de prévenir les incidents. Les employés doivent également comprendre que la santé et la sécurité sont une responsabilité partagée et qu'un comportement sûr fait partie intégrante du contrôle du risque.

4. **Surveillance et production de rapports**
   Cet indicateur sert à confirmer que le rendement en matière de santé et de sécurité fait l'objet d'un contrôle et de rapports, tant internes qu'externes.

5. **Rendement**
   Étant donné que l'évitement total des blessures est le but ultime de toutes les installations, cet indicateur a pour but de démontrer que des objectifs d'amélioration continue ont été fixés à chaque installation pour tendre vers ce but ultime et que le rendement concernant l'atteinte de ces objectifs est évalué régulièrement.

   Une installation comptant un décès au cours de l'année de déclaration ne peut atteindre le niveau A ni les niveaux supérieurs.

Le protocole exige que les installations possèdent des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité formels et documentés qui établissent clairement la responsabilité en matière de gestion et de rendement. Les installations doivent également se doter d'un système de formation couvrant les entrepreneurs et les visiteurs du site. Afin d'encourager l'amélioration continue, les installations doivent établir des cibles élevées en matière de rendement et rapporter leurs résultats à cet égard tant à l'interne qu'à l'externe. Protéger la santé et la sécurité des employés, des entrepreneurs et des collectivités est un aspect fondamental de l'initiative VDMD et fait partie intégrante de la culture de l'industrie minière canadienne. En 2011, les membres de l'AMC ont pour la première fois produit des rapports internes au sujet de leur rendement en matière de santé et de sécurité. Le fait que les résultats aient été exceptionnels ne devrait surprendre personne puisque notre industrie est réputée pour l'importance qu'elle accorde au maintien d'un environnement de travail sécuritaire pour ses employés. Plus exactement, dans l'évaluation de quatre des cinq indicateurs, aucune installation n'a reçu la cote C. Les résultats de l'industrie seront publiés dans le *Rapport sur les progrès de l'initiative VDMD de 2013*.

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

L'un des objectifs de l'initiative VDMD est de minimiser l'incidence des activités du secteur minier sur l'environnement et sur la biodiversité à toutes les étapes du développement, de la prospection à la fermeture. Cette section décrit comment les membres ont conçu des systèmes visant à minimiser leur empreinte environnementale grâce aux pratiques exemplaires en matière de gestion des résidus miniers, de conservation de la biodiversité et de fermeture de mines.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

L'initiative VDMD a été créée en réaction à l'inquiétude croissance au sujet de la gestion des risques importants par les installations minières à la fin des années 1990, causée par plusieurs larges déversements de résidus miniers. Une grande partie de ces cas étaient attribuables non pas à des défauts de conception, mais bien à des faiblesses dans les systèmes de gestion et dans les pratiques d'exploitation. Le protocole de gestion des résidus miniers a donc été conçu dans le but de veiller à ce que les installations de traitement des résidus miniers soient exploitées à l'aide de systèmes de gestion robustes basés sur le risque. Le fait qu'aucun déversement de résidus miniers de taille en lien avec les installations des membres de l'AMC depuis la mise en œuvre de l'initiative VDMD témoigne de l'efficacité du protocole.

Peu après la création du protocole de gestion des résidus miniers, l'AMC a lancé une série d'ateliers dans le but d'aider les entreprises membres à comprendre et à appliquer les trois guides associés à ce protocole (Guide de gestion des parcs à résidus miniers, Guide de vérification et d'évaluation des parcs à résidus miniers, et Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux). Grâce à ces ateliers, les résultats généraux dans ce domaine ont connu une amélioration importante au cours des huit dernières années. Plus précisément, le pourcentage d'installations effectuant des examens annuels de gestion des résidus miniers est passé de 55 % en 2006 à 67 % en 2010, puis à 78 % en 2011. L'examen annuel est l'occasion pour les installations d'évaluer le rendement de leurs systèmes de gestion des résidus miniers, l'efficacité continue de leurs politiques ainsi que la pertinence de leurs objectifs et de modifier leurs engagements envers les communautés d'intérêts au besoin. Cet examen annuel ne

concerne pas uniquement le rendement technique, mais englobe plutôt la totalité des aspects de la gestion des parcs à résidus miniers.

Le pourcentage d'installations ayant attribué la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes en lien à la gestion des résidus miniers à un cadre de direction de l'entreprise (DG ou directeur de l'exploitation), à qui il incombe de mettre en place une structure de gestion appropriée et de fournir l'assurance à la société et à ses communautés d'intérêts que les parcs à résidus miniers sont gérés de façon responsable est également passé de 61 % en 2006 à 83 % en 2011. Cela illustre bien le fait que la responsabilité pour ce qui est habituellement le plus grand risque en matière d'environnement et de sécurité des mines relève des plus hauts niveaux de la gestion.

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS

INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%)

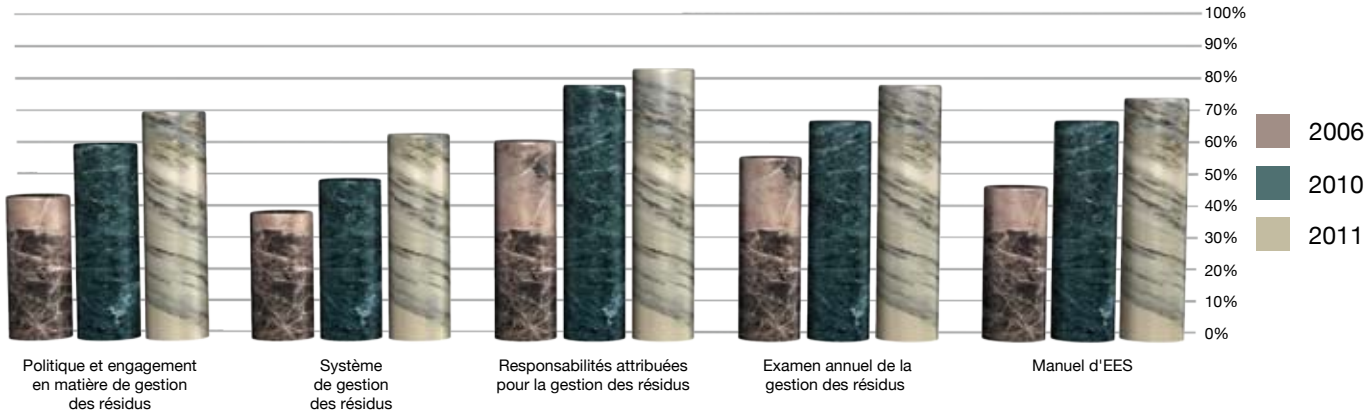

INDICATEURS	OBJECTIF
Politique et engagement en matière de gestion des résidus	Démontrer qu'une politique et un engagement en matière de gestion des résidus ont été établis et expriment les intentions, engagements et principes relatifs à la gestion des résidus.
Système de gestion des résidus	Démontrer que les entreprises possèdent un système de gestion des résidus conformément au plan directeur énoncé dans le Guide de gestion des parcs à résidus miniers de l'AMC afin d'offrir une structure systématique et officielle pour l'évaluation des risques, la création d'objectifs, la consultation des communautés d'intérêts, la mise en œuvre d'activités pour l'atteinte des objectifs, l'attribution de responsabilités et le processus d'assurance et, ainsi, s'assurer que les installations de gestion des résidus miniers sont gérées efficacement.
Responsabilités attribuées pour la gestion des résidus	La responsabilisation de la direction à l'égard de la gestion des résidus miniers est nécessaire pour signaler l'importance des installations de gestion des résidus miniers pour notre industrie et les effets négatifs d'une mauvaise gestion des résidus sur l'environnement et notre réputation. Cet indicateur confirme qu'au sein de l'entreprise, un dirigeant responsable s'assure qu'une structure de gestion appropriée est établie pour prouver à l'entreprise et ses communautés d'intérêts que la gestion des résidus est effectuée de façon responsable. On s'attend à ce que le dirigeant responsable délègue la responsabilité de la gestion des résidus, des questions budgétaires et autres fonctions relatives aux résidus à l'équipe chargée des activités et au personnel de direction tout en conservant la responsabilité finale de la gestion des résidus et de ses résultats.
Examen annuel de la gestion des résidus	Démontrer que la direction effectue un examen annuel de la gestion des résidus dont les résultats sont transmis au dirigeant responsable afin de s'assurer que l'entreprise est convaincue que la structure et les systèmes de gestion des résidus sont efficaces et qu'ils continuent de combler les besoins de l'organisation.
Manuel d'EES	Démontrer que l'installation a élaboré et rédigé un manuel d'EES sur la gestion des résidus conformément au document intitulé Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux.

Notamment, 25 des 46 installations ont obtenu une cote de niveau A ou plus pour les cinq indicateurs liés à la gestion des résidus miniers, quatre d'entre elles ayant obtenu une cote de AA ou plus. Cela signifie que leurs systèmes de gestion des résidus miniers ont été soumis à une vérification ou à un examen pour évaluer leur efficacité.

Malgré les améliorations réalisées depuis 2006, nous avons encore beaucoup à faire afin de nous assurer que tous les membres de l'AMC appliquent systématiquement les critères du protocole de gestion des résidus miniers. À cette fin, l'AMC continue d'appuyer la mise en œuvre de systèmes de gestion des résidus miniers dans l'ensemble de l'industrie au moyen d'ateliers qui fournissent des conseils sur l'application du protocole et des guides.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La conservation de la biodiversité est devenue une priorité croissante pour les membres de l'AMC et son groupe consultatif des CI. En 2008, le conseil d'administration de l'AMC a adopté un Cadre sur la conservation de la biodiversité pour l'initiative VDMD. Depuis, le comité de travail sur la biodiversité de l'AMC a élaboré des indicateurs précis concernant la biodiversité sur les sites des mines et aux alentours.

Les membres de l'AMC reconnaissent que la protection et la conservation de la biodiversité constituent une bonne décision d'affaires. En effet, de nombreux membres de l'AMC ont déjà montré leur initiative en s'attaquant aux défis présentés par la conservation de la biodiversité. Par exemple, Vale (anciennement Inco) participe au programme de reverdissement de Sudbury depuis la fin des années 1970, dans le cadre duquel plus de neuf millions d'arbres et d'arbustes ont été plantés et plus de trois millions de semis d'arbres ont été cultivés dans des serres appartenant à des entreprises. Le programme a permis la transformation de milliers d'hectares de terres touchées par les émissions atmosphériques en parcs, en réserves ornithologiques et en habitats fauniques.[1]

Au cours des dernières années, Xstrata a fait de l'intégration des politiques et des pratiques en matière de biodiversité dans leurs activités une de ses plus grandes priorités. Les sites de Xstrata ont pu éviter d'avoir un impact sur la biodiversité locale ou ils ont pu réduire cet impact en choisissant d'utiliser des zones déjà perturbées pour accéder aux gisements de minerais, en veillant à ce qu'une fermeture et une réhabilitation responsables du site aient lieu et en saisissant toutes les occasions de protéger la biodiversité. Un exemple remarquable de l'engagement de Xstrata est la mine Heath Steele du Nouveau-Brunswick, appartenant à Xstrata Zinc. En effet, les écosystèmes aquatiques à proximité du site ont été réhabilités grâce à la construction d'une échelle à poissons pour les saumons et à la démolition d'un barrage afin de restaurer les milieux humides.[2]

S'appuyant sur les exemples de pratiques exemplaires fournis par de nombreuses entreprises membres, l'AMC, en partenariat avec le Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité, a organisé une série d'ateliers sur les leçons utiles et de séances de formation pour les représentants des membres. L'objectif de ces séances était d'aider les entreprises à intégrer la conservation de la biodiversité à leurs systèmes de gestion environnementale existants en tirant profit des réussites de leurs pairs.

---

[3] Canadian Business and Biodiversity Council: Case Study Compendium, Volume 1: 2010
[4] Canadian Business and Biodiversity Council: Case Study Compendium, Volume 1: 2010

L'an prochain, les entreprises membres commenceront à rendre publics leurs résultats par rapport à trois indicateurs :

1. **Politique d'entreprise en matière de conservation de la biodiversité, d'imputabilité et de communication**
   Cet indicateur a pour but de démontrer que les politiques et que l'imputabilité sont en place au sein de l'entreprise et que ces aspects sont communiqués à tout le personnel pour soutenir la gestion des questions concernant la conservation de la biodiversité.

2. **Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'installation**
   Cet indicateur a pour but de démontrer que des plans ainsi que des systèmes de gestion efficaces sont en place dans l'installation pour gérer les aspects importants en matière de biodiversité.

3. **Production de rapports sur la conservation de la biodiversité**
   Cet indicateur a pour but de démontrer que des systèmes de production de rapports sur la conservation de la biodiversité sont établis pour éclairer la prise de décisions et communiquer le rendement au public. Les rapports produits sur la conservation de la biodiversité couvrent des questions comme les politiques, la surveillance et les initiatives de conservation.

L'objectif est l'atteinte d'une cote de niveau A ou plus par l'ensemble des membres pour les trois indicateurs concernant la conservation de la biodiversité. Cela signifie que, minimalement, chaque installation doit posséder une politique d'entreprise en matière de biodiversité ainsi qu'un système de gestion comprenant des cibles précises et des plans d'action en plus de produire des rapports internes et externes au sujet de son rendement en matière de conservation de la biodiversité.

L'étude de cas suivante offre un aperçu du programme Village Forest de la mine d'Essakane au Burkina Faso, appartenant à IAMGOLD. La collaboration entre la mine d'Essakane et la communauté locale visant à augmenter la biodiversité dans un écosystème perturbé est directement liée à la planification et à la mise en œuvre de mesures de conservation de la biodiversité par l'installation dans le cadre du protocole à ce sujet.

ÉTUDE DE CAS :
PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ AU BURKINA FASO

À la mine d'Essakane d'IAMGOLD, au Burkina Faso, les efforts de conservation de la biodiversité s'étendent maintenant bien au-delà du terrain de la mine afin d'aider les communautés locales à restaurer les alentours de leurs villages. La majorité des terres de la région ont en effet été ruinées par la déforestation et l'activité humaine, plus particulièrement le pâturage. Ce problème est de plus aggravé par le fait que cette région du Sahel reçoit moins de 500 mm de pluie par an.

En 2009, IAMGOLD a lancé son ambitieux projet Village Forest afin d'améliorer la qualité des zones sylvopastorales et d'accroître la biodiversité locale. En 2011, l'entreprise a travaillé de concert avec les communautés pour planter 30 000 arbres d'espèces natives, dont plusieurs présentent une importance utilitaire ou culturelle pour les habitants de la région.

Depuis les débuts du programme, plus de 100 000 arbres ont été plantés dans des zones protégées aux abords de divers villages de la région. Bien que les forêts communautaires n'aient en ce moment que quelques années, ce processus de participation communautaire fournit déjà des aliments, du fourrage, des produits pharmaceutiques naturels, des habitats pour la faune et de l'ombrage. L'entreprise compte continuer de collaborer avec les communautés pour améliorer et étendre le projet, dont l'objectif concret est d'avoir un effet positif net sur la biodiversité locale.

Source: IAMGOLD

FERMETURE DE MINES

Les sociétés minières canadiennes soutiennent un engagement complet auprès des communautés d'intérêts (CI) durant toutes les étapes du cycle de vie de la mine. Lorsque des activités minières sont menées en consultation avec les CI, les besoins et les priorités des partis intéressés touchés peuvent être déterminés et pris en compte. La gestion de la fermeture des mines fait donc partie intégrante des engagements pris dans le cadre de l'initiative VDMD.

Le cadre de l'initiative VDMD au sujet de la fermeture de mine a été adopté par le conseil d'administration de l'AMC en 2008. Celui-ci comprend l'engagement de collaborer avec les communautés pour l'élaboration des plans de fermeture, des stratégies visant à atténuer l'incidence socio-économique de la fermeture et des plans de développement économique à long terme.

Depuis la création du cadre, des experts techniques de sites partout au pays travaillent de concert pour élaborer des critères permettant de mesurer le rendement de la fermeture de mine. Les membres de l'AMC, avec les conseils du groupe consultatif des CI, rédigent actuellement l'ébauche d'un protocole au sujet de cette question importante. Lorsque celui-ci sera terminé, les membres devront produire des rapports au sujet de leurs progrès concernant la mise en œuvre et la planification de la fermeture de mines par rapport à une série d'indicateurs qui comprennent en ce moment la planification de la fermeture, la remise en état progressive, la fermeture et la post-fermeture ainsi que les garanties financières.

L'étude de cas suivante offre un aperçu de la planification et de la collaboration ayant eu lieu afin de transformer la ville minière de Kimberley, en Colombie-Britannique, en destination touristique populaire.

ÉTUDE DE CAS :
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DURABLE À LA MINE SULLIVAN

Pour Teck, il est fort important de rendre les communautés plus prospères, même après la fin de l'exploitation. La mine Sullivan à Kimberley, en Colombie-Britannique, est un bel exemple d'une situation où les avantages sociaux et économiques pour la ville se poursuivent bien après la fermeture de la mine.

Cette mine a été en exploitation pendant presque 100 ans et a employé près de 3 500 personnes au plus fort de ses activités, ce qui représente plus de la moitié de la population de la ville. Nombreux étaient ceux qui pensaient que sa fermeture, en 2001, marquerait les derniers jours de la ville en raison de la perte des emplois et des taxes de la mine. Cependant, dix ans plus tard, grâce à des dirigeants communautaires forts, à la collaboration, au dialogue et à la planification, la communauté est toujours prospère.

Comment cela a-t-il été rendu possible? Dès la fin des années 1960, la communauté et la mine ont commencé à créer conjointement des plans de diversification économique et de soutien de la communauté après la fermeture. Au fil du temps, les discussions se sont concentrées sur la diversification des sources de taxes municipales, la diversification de l'emploi et la transition d'une économie minière à une économie touristique.

La discussion a ensuite cédé place à l'action. En collaboration avec la communauté, l'entreprise a commencé à utiliser ses propriétés foncières dans la région pour faciliter l'investissement dans les infrastructures de loisirs et la construction de centres de villégiature. Ceci a permis la construction du centre de ski Northstar Mountain Village, des terrains de golf de Trickle Creek et de Bootleg Gap et de la communauté de villégiature Forest Crowne Estates. Ces propriétés ont aidé à transformer Kimberley en lieu de villégiature réputé pour ses terrains de golf, pour les activités en plein air et pour le ski.

La transformation de Kimberley et le partenariat avec Teck se poursuivent. En décembre 2010, la Ville de Kimberley a annoncé qu'elle planifiait collaborer avec Teck et la fondation EcoSmart pour lancer le projet SunMine, un programme d'essai d'énergie solaire. Le parc solaire, qui a été construit sur l'ancien site de la mine Sullivan, utilisera les routes, les postes, les clôtures de sécurité et les lignes de transmission du site, accroissant de manière considérable la viabilité économique du projet par l'utilisation de l'infrastructure de la mine. Le projet produira 1,6 gigawatt-heure (GWh) d'électricité verte, ce qui permettra d'alimenter 160 domiciles.

« Ce projet représente une double victoire puisqu'il offre des avantages à la fois à Teck et à la communauté », a dit David Parker, vice-président du développement durable. « Nous pourrons étudier l'énergie solaire ainsi que son rôle potentiel dans l'accroissement de l'utilisation d'énergie renouvelable. La communauté peut, quant à elle, utiliser ce projet pour renforcer sa réputation en tant que destination de tourisme écologique et en tant que joueur émergeant dans l'industrie de l'énergie verte. »

Grâce à ce partenariat continu, Teck et la communauté s'assurent que la mine Sullivan continue d'offrir un legs positif.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2009, l'AMC a souscrit à la politique du Conseil international des mines et métaux (ICMM) sur les changements climatiques, reconnaissant la nécessité d'un effort mondial systématique pour réduire l'ampleur des changements climatiques d'origine humaine et soutenir l'adaptation à leurs impacts. Le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre est un outil important pour aider les sociétés minières à mettre en œuvre leurs engagements relatifs aux changements climatiques, comme ceux de la politique de l'ICMM, de manière transparente.

Puisque certaines mines souterraines aménagent de nouvelles zones de production à des profondeurs beaucoup plus grandes, ce qui entraîne une augmentation de l'intensité énergétique en raison de l'énergie supplémentaire requise pour la ventilation, le pompage, le refroidissement, le levage et le soutien de l'infrastructure en profondeur, l'industrie doit continuer de chercher des occasions de réduire sa consommation énergétique. Par la mise en œuvre de systèmes de gestion complets, les membres de l'AMC peuvent surveiller plus efficacement et réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES.

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'UTILISATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%)

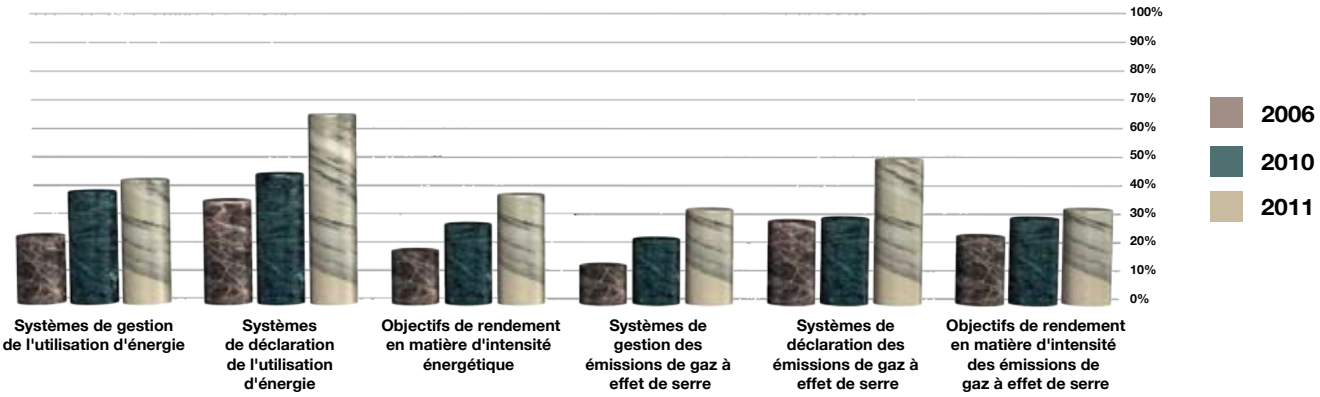

INDICATEURS	OBJECTIF
Systèmes de gestion de l'utilisation d'énergie	Démontrer que des systèmes de gestion de l'utilisation d'énergie sont établis.
Systèmes de déclaration de l'utilisation d'énergie	Démontrer que des systèmes de suivi et de déclaration de l'utilisation d'énergie sont établis pour usage interne et déclaration au public.
Objectifs de rendement en matière d'intensité énergétique	Démontrer que des objectifs de rendement en matière d'intensité d'énergie ont été établis pour chaque installation.
Systèmes de gestion des émissions de gaz à effet de serre	Démontrer que des systèmes de gestion des émissions de gaz à effet de serre sont établis.
Systèmes de déclaration des émissions de gaz à effet de serre	Démontrer que des systèmes de suivi et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre sont établis pour usage interne et déclaration au public.
Objectifs de rendement en matière d'intensité des émissions de gaz à effet de serre	Démontrer que des objectifs de rendement en matière d'intensité d'émissions de gaz à effet de serre ont été établis pour chaque installation.

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

L'amélioration des entreprises membres dans le domaine de la gestion de l'énergie et des émissions de GES a été plus lente que prévu. L'industrie a néanmoins affiché une amélioration générale entre 2010 et 2011. Par exemple, le pourcentage d'installations possédant un système de production de rapports sur la consommation d'énergie complet est passé de 44 % à 64 %. Nous avons également observé une amélioration stable du pourcentage d'installations ayant établi des cibles concernant l'intensité en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES.

En 2011, le comité de travail sur l'énergie de l'AMC a examiné les indicateurs de rendement du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES pour s'assurer que celui-ci est toujours pertinent et reflète les politiques et les pratiques actuelles en matière de lutte contre les changements climatiques. Les résultats de l'examen indiquaient que les critères d'évaluation de cet élément de rendement devaient être mis à jour. Par conséquent, le comité de travail sur l'énergie a entrepris une révision du protocole. Les membres de l'AMC produiront des rapports en fonction des indicateurs révisés en 2013.

En 2012 et en 2013, l'AMC se concentrera sur la mise à jour des documents d'orientation ainsi que sur la formation des entreprises membres et des fournisseurs de services de vérification au sujet du protocole et des documents d'orientation révisés. L'équipe de direction de l'initiative VDMD a fait de l'amélioration du rendement en matière de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre une des plus hautes priorités de 2012.

PRIX DE L'INITIATIVE VDMD

PRIX DE L'INITIATIVE VDMD

L'AMC reconnaît les réalisations importantes des installations en matière de responsabilité environnementale et sociale lors de la cérémonie annuelle de remise des prix de l'initiative Vers le développement minier durable. Cette année, quatre membres recevront des prix dans les catégories suivantes :

- Collectivités et gens
- Empreinte environnementale
- Efficacité énergétique

LES LAURÉATS DE 2012 COMPRENNENT

● = AAA ● =AA ● = A

COLLECTIVITÉS ET GENS

Relations avec les Autochtones et les collectivités

BHP Billiton, Mine de diamants Ekati ●
IAMGOLD, Niobec ●
IAMGOLD, Mine d'or Rosebel ●
Inmet, Mine Çayeli ●
Inmet, Cobre Las Cruces ●
Inmet, Cobre Panama ●
Inmet, Copper Range Company ●
Inmet, Norbec ●
Inmet, Samatosum ●
Inmet, Lac Sturgeon ●
Inmet, Troilus ●
Inmet, Lac Winston ●
Suncor Énergie Inc., Installations de sables bitumineux ●

COLLECTIVITÉS ET GENS

Planification de la gestion de crise

IAMGOLD, Essakane
IAMGOLD, Mouska
IAMGOLD, Niobec
IAMGOLD, Mine d'or Rosebel
IAMGOLD, Projet Westwood
Inmet, Mine Çayeli
Inmet, Cobre Las Cruces
Inmet, Cobre Panama
Inmet, Copper Range Company
Inmet, Siège social
Inmet, Norbec
Inmet, Mine Pyhäsalmi
Inmet, Samatosum
Inmet, Lac Sturgeon
Inmet, Troilus
Inmet, Lac Winston

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Gestion des résidus miniers

BHP Billiton, Mine de diamants Ekati
IAMGOLD, Projet Westwood
Inmet, Copper Range Company
Inmet, Norbec
Inmet, Samatosum
Inmet, Lac Sturgeon
Inmet, Troilus
Inmet, Lac Winston
Suncor Énergie Inc., Installations de sables bitumineux

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Gestion de l'énergie et des émissions de GES

Suncor Énergie Inc., Installations de sables bitumineux

INITIATIVES INTERNATIONALES

INITIATIVES INTERNATIONALES

La participation au programme VDMD est obligatoire pour tous les sites canadiens des membres de l'AMC. Cependant, un nombre croissant de membres dont Inmet, IAMGOLD, Teck Resources, HudBay Minerals et Agnico-Eagle Mines ont récemment appliqué ou se sont engagés à appliquer volontairement l'initiative VDMD à leurs sites à l'étranger. Appliquer l'initiative VDMD internationalement est une bonne manière pour ces entreprises de montrer qu'elles exploitent leurs mines partout dans le monde selon les mêmes normes que leurs mines canadiennes.

Outre l'initiative VDMD, les sociétés minières canadiennes respectent volontairement de nombreuses normes et divers cadres, conformément à leurs politiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise internationale. Le tableau qui suit offre un résumé au sujet de la mise en œuvre de ces normes par nos membres ayant des activités à l'étranger.

APPLICATION DES NORMES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX PAR LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE L'AMC

	Initiatives de l'industrie en matière de durabilité			Normes relatives au système de gestion		Initiatives volontaires à l'étranger				Normes relatives à la reddition de comptes, à la divulgation et à la transparence				Normes financières	Fait partie d'un indice d'investissement socialement responsable		Normes propres aux produits de base		
	Initiative Vers le développement minier durable de l'AMC*	Cadre stratégique de l'ICMM en matière de développement durable	e3 Plus de l'ACPE	ISO 14001 : Norme relative aux systèmes de gestion environnementale	OHSAS 18001 :	Pacte Mondial des Nations Unies	Initiative pour la transparence des industries d'extraction	Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne	Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	AA1000	Global Reporting Initiative	Carbon Disclosure Project	Water Disclosure Project	Critères de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité sociale et environnementale	Indice de durabilité Dow Jones	Indice social Jantzi	Pratiques responsables en joaillerie	Code international de gestion du cyanure	Processus de Kimberley
SOCIÉTÉS ET UNITÉS COMMERCIALES BASÉES AU CANADA ET EXERÇANT DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER																			
Mines Agnico-Eagle	X		X								X	X			X		X	X	NA
Société aurifère Barrick		X	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X	X			X	NA
IAMGOLD Corporation	X		X	X			X		X		X	X		X		X		X	NA
Kinross Gold Corporation						X	X	X			X	X			X	X		X	
HudBay Minerals inc.	X			X	X			X			X	X	X	X			NA	NA	NA
INMET Mining Corporation	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X		X		X	NA	NA	NA
Teck Resources ltée		X	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	NA	NA	NA
Xstrata Canada		X		X	X	X	X	X		X	X	X	X		X		NA	NA	NA
VALE (métaux communs)		X				X	X				X	X	X				NA	NA	NA
SOCIÉTÉS BASÉES EN DEHORS DU CANADA ET EXERÇANT DES ACTIVITÉS AU CANADA																			
ArcelorMittal Mines Canada				X	X														
De Beers Canada			X	X	X	X	X	X		X	X			X			X	NA	X
Newmont	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	NA	X	NA
BHP Billiton – Ekati		X				X	X	X	X		X	X	X					NA	X

COMITÉ SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

En 2011, les membres de l'AMC ont formé un comité dont l'objectif était de se pencher sur les questions de politique concernant les activités internationales, devenues de plus en plus importantes pour les membres. Le mandat du comité sur la responsabilité sociale internationale (RSI) nouvellement créé est d'examiner les questions internationales émergentes comme la transparence des paiements versés aux gouvernements, les exigences en matière d'imputabilité des territoires de compétence internationaux et des normes internationales en matière de droits de la personne, pour n'en nommer que quelques-unes.

Au cours de la dernière année, le comité a lancé quatre projets de recherche :

1. l'examen des recommandations du Rapport de 2007 du Groupe consultatif sur la RSE et l'industrie canadienne de l'extraction minière dans les pays en développement;
2. l'examen des mécanismes de responsabilisation existants afin de déterminer leurs points faibles et leurs lacunes;
3. l'examen de l'ensemble toujours plus complexe de règles, d'initiatives et de pratiques de divulgation visant à accroître la transparence des entreprises canadiennes de l'industrie extractive possédant des activités à l'étranger; et
4. une étude visant à comprendre la position de l'industrie extractive, du gouvernement et des organisations non gouvernementales au sujet du consentement préalable, libre et éclairé.

INITIATIVE EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

Cette année, l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, Publiez ce que vous payez Canada et le Revenue Watch Institute se sont engagés à créer un protocole d'entente (PE) au sujet de la transparence. Ce PE mettra sur pied un comité de travail, composé des quatre organisations, dont le mandat sera la rédaction d'un cadre portant sur la divulgation obligatoire des paiements effectués aux gouvernements. Par l'intermédiaire de ce comité, tous les membres de l'AMC encourageront donc une transparence accrue au sein des industries extractives au Canada et à l'étranger.

Le comité sur la RSI continuera d'entretenir un dialogue continu afin de cerner les questions importantes pour le rendement en matière de responsabilité sociale d'entreprise internationale des membres de l'AMC et de discuter de ces sujets. Il cherchera également à déterminer de futures initiatives et collaborera avec la société civile pour sensibiliser les gens et accroître les normes de rendement.

Inmet Mining Corporation est l'un des premiers membres de l'AMC à appliquer l'initiative VDMD à ses sites internationaux. L'étude de cas qui suit présente l'application du protocole sur les relations avec les Autochtones et les collectivités par Inmet à son projet Cobre Panama.

ÉTUDE DE CAS :
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS ET RÉINSTALLATION AU PANAMA

Inmet Mining Corporation est actuellement dans la phase d'aménagement du projet Cobre Panama, visant la mise en valeur d'une mine de cuivre et d'or à ciel ouvert à 120 kilomètres de la ville de Panama, capitale du Panama. La mine Cobre Panama est l'un des plus grands gisements de cuivre non exploités au monde. Elle possède également une grande importance aux yeux des Panaméens. Le projet représente le plus grand investissement du secteur privé de l'histoire du Panama et, lorsque la mine sera exploitée, sera le plus grand exportateur du pays. La mise en valeur et l'exploitation du projet Cobre Panama stimuleront grandement l'économie régionale et nationale de façon directe grâce à la création d'emplois et de façon indirecte grâce à l'approvisionnement, aux taxes, aux impôts et au développement communautaire.

Quand l'évaluation de l'impact social a révélé que la mise en valeur de la mine Cobre Panama nécessiterait le déplacement d'un certain nombre d'individus, dont des peuples indigènes, Inmet a immédiatement mis sur pied un processus de réinstallation respectant les plus hautes normes internationales d'équité et de transparence. À cette fin, l'entreprise a effectué des consultations exhaustives et des négociations avec les personnes touchées avec l'aide d'experts indépendants chevronnés au cours des trois dernières années. Elle surveille également les CI émergentes afin de veiller à inclure de manière efficace tous les partis intéressés concernés conformément au protocole sur les relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD.

Bien que le plan du terrain ait été créé pour minimiser l'empreinte du projet, quelque 500 individus de six zones devront être réinstallés. Quatre de ces zones sont occupées par des fermes. Les autres zones, quant à elles, sont principalement habitées par des populations Ngöbe-Buglé ayant immigré dans la région au cours des dernières années. Les personnes touchées ont formé six comités de négociation pour la réinstallation, composés de représentants qu'elles ont choisis elles-mêmes afin qu'ils prennent les décisions au nom de l'ensemble du groupe.

En collaboration avec ces comités, Inmet a créé un plan d'action en matière de réinstallation à multiples facettes s'étalant sur plusieurs années, établissant ses engagements, ses principes, ses procédures, la structure organisationnelle, les dispositions concernant la surveillance et l'évaluation, le cadre de participation et les mécanismes de traitement des griefs. Tous les groupes touchés ont maintenant signé le plan et Inmet a commencé à remplir ses engagements en matière de construction, d'éducation, de programmes de santé et de propriété des terres. Le plan d'action en matière de réinstallation découle du système de gestion sociale de Cobre Panama, qui présente les politiques, les plans et les procédures concernant la participation des partis intéressés officiels ainsi que les mécanismes de réponse.

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

ArcelorMittal Mines Canada est l'un des principaux fournisseurs canadiens de produits de minerai de fer destinés au marché mondial de l'acier et génère près de 30 % de la production totale du pays. L'entreprise est active dans les secteurs minier et de la transformation et détient plusieurs vastes installations au Québec. Ses installations minières et de concentration du minerai de Mont-Wright, près de Fermont, sont reliées par un chemin de fer de 420 kilomètres au complexe industriel de Port-Cartier, qui comprend une usine de bouletage, des installations portuaires privées et des ateliers ferroviaires en plus d'abriter le siège social de l'entreprise.

En tant que membre de l'AMC, ArcelorMittal s'applique à améliorer la durabilité de ses processus et à respecter ses engagements dans le cadre de l'initiative VDMD en renforçant continuellement l'application de ses protocoles. Les systèmes de gestion environnementale et de gestion de la qualité de l'entreprise sont de plus certifiés ISO 14001:2004 et ISO 9001:2008.

Depuis 2008, ArcelorMittal accorde la plus haute priorité à la santé et à la sécurité de ses employés. En juin 2011, le système de gestion de la santé et de la sécurité est homologué comme étant conforme à la norme OHSAS 18001:2007. En raison de cette réalisation, ArcelorMittal a mis de l'avant son initiative de dirigeants courageux (Courageous Leadership). L'objectif de cette initiative est de modifier l'attitude de tous les employés envers la santé et la sécurité afin de refléter la rigueur que l'entreprise applique à tous ses processus de gestion.

L'usine de bouletage de Port-Cartier est déjà à la tête du secteur en matière de consommation d'énergie par tonne produite, mais vise tout de même à améliorer encore davantage sa consommation d'énergie totale. Son objectif est de satisfaire aux exigences réglementaires futures en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en réduisant ses coûts de production.

En 2011, la mise sur pied d'une équipe responsable de l'efficacité énergétique a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise ainsi que les coûts afférents. À moyen terme, les efforts en recherche et développement d'ArcelorMittal Mines Canada sont orientés vers la découverte de nouvelles sources d'énergie qui permettraient d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire davantage l'émission de gaz à effet de serre.

ArcelorMittal s'investit grandement dans son secteur depuis plus de 50 ans et poursuit son engagement envers les communautés d'intérêts de diverses façons. Outre ses nombreux dons et parrainages, l'entreprise a octroyé une somme de 800 000 $ pour la construction du pavillon de technologie minérale du Cégep de Sept-Îles.

Le groupe consultatif des communautés d'intérêts d'ArcelorMittal Mines Canada, qui cherche à encourager le dialogue ouvert et constructif entre les communautés, a également directement appuyé le lancement de nombreux projets à Fermont et à Port-Cartier. Chacune des deux communautés a reçu un don annuel d'une somme de 50 000 $ versée par le Fonds environnemental et communautaire de l'entreprise.

ArcelorMittal Mines Canada a aussi conclu une entente sur les répercussions et les avantages avec la bande des Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam. Celle-ci décrit brièvement les répercussions environnementales ainsi que les avantages mutuels des projets de l'entreprise.

ArcelorMittal Mines Canada croit fermement en la recherche de l'amélioration continue au moyen de l'initiative VDMD. Pour en savoir plus, veuillez visiter le site Web de l'entreprise : www.arcelormittal.com/minescanada.

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	N	N	N
MONT-WRIGHT	N	N	N
PORT-CARTIER	N	N	N

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

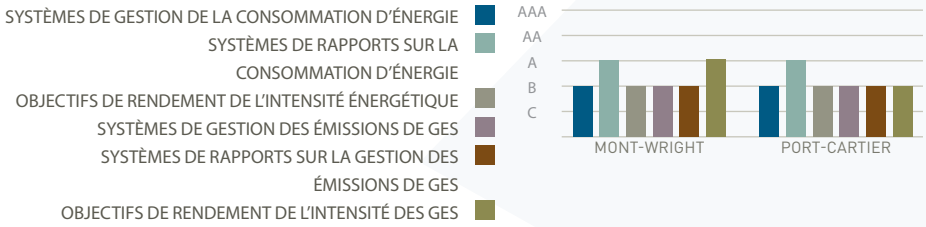

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

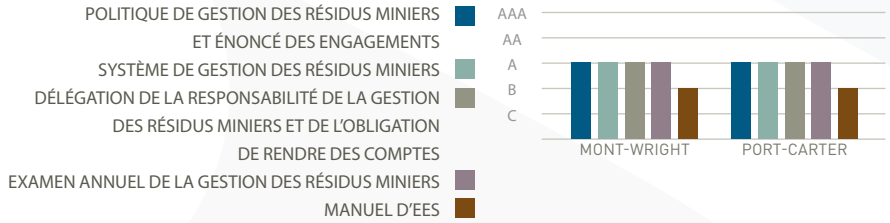

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

La Société aurifère Barrick est le chef de file mondial de l'exploitation aurifère. Elle exploite 26 mines sur quatre continents et a entrepris sept projets d'exploration avancée et de mise en valeur en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie et dans la région de l'Australie et du Pacifique. Le siège social de l'entreprise est situé à Toronto, en Ontario.

Grâce au site de Hemlo, situé à 46 kilomètres à l'est de Marathon, en Ontario, Barrick produit de l'or en continu depuis 1985. Ce site inclut la mine souterraine David Bell ainsi que la mine souterraine et à ciel ouvert Williams. Les deux mines partagent une installation de transformation.

Le projet était d'abord une coentreprise à parts égales jusqu'à l'acquisition de la pleine propriété par Barrick au début de 2010. La fermeture graduelle du site de Hemlo devait être entamée en 2010, mais celui-ci entre plutôt dans une nouvelle phase de productivité. Le prix de l'or est à la hausse et l'achat de terres additionnelles augmente les réserves exploitables du site, si bien que la durée de vie a été prolongée jusqu'en 2018 pour la mine Williams et qu'il existe une possibilité d'expansion supplémentaire. L'arrêt de la production à la mine David Bell est prévu pour 2014.

Avant ces événements, l'objectif de Hemlo dans le cadre de l'initiative VDMD, en tenant compte de la fermeture prévue du site, était d'atteindre et de maintenir une note minimale de A pour chaque élément. Maintenant que la durée de vie de la mine a été prolongée, de nouvelles occasions d'amélioration des pratiques et des normes d'exploitation s'offrent à l'entreprise. L'exploitation cherche à obtenir des notes encore plus élevées grâce à une diligence continue et à l'application des normes et des pratiques du programme VDMD et internationales.

L'engagement du site de Hemlo envers l'amélioration de son rendement se reflète par la certification de l'International Cyanide Management Institute obtenue au terme d'une vérification indépendante effectuée par un tiers. Cette certification reconnaît que le site satisfait aux exigences du Code international de gestion du cyanure en matière de rendement. L'engagement de Barrick envers l'environnement et la durabilité est également illustré par l'obtention de la certification ISO 14001 pour le système de gestion environnementale du projet Hemlo.

L'exploitation de Hemlo continue d'élargir ses relations avec les autochtones et les collectivités tout comme ses partenariats. Il s'agit du premier site au Canada à participer au programme de formation Mining Essentials and Environmental Monitoring (compétences essentielles à l'industrie minière et surveillance de l'environnement) pour les peuples autochtones. Ce programme a permis d'offrir une formation à dix membres de la Première nation Pic River et de la Première nation Pic Mobert. Barrick participe à plusieurs autres projets avec ces Premières nations et avec d'autres communautés d'intérêts.

Le site de Hemlo, quant à lui, continue à se concentrer sur l'amélioration de son classement dans l'initiative VDMD. En novembre 2011, pour la deuxième fois depuis le début du programme VDMD,

le site a reçu un prix de reconnaissance pour son rôle de chef de file en matière d'excellence du rendement. Il a également reçu deux autres prix du programme VDMD : un pour les relations externes et un pour la gestion des situations d'urgence.

Le site de Hemlo s'est engagé à perpétuer le progrès dans tous les aspects de ses opérations, y compris dans ses communications avec les intervenants et les partis intéressés. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Barrick : www.barrick.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	Y	Y	Y
HEMLO	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

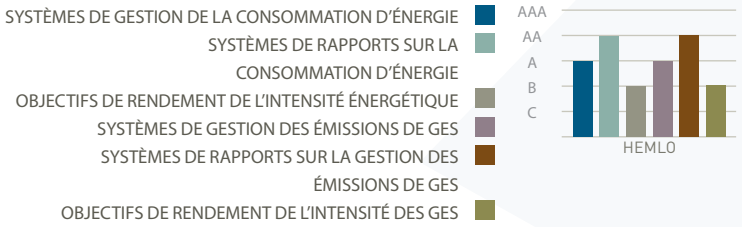

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

La mine de diamants EKATI, exploitée par BHP Billiton Canada Inc., est une coentreprise de BHP Billiton (80 %) et des géologues fondateurs Charles Fipke et Stewart Blusson (10 % chacun). La mine est située à 310 kilomètres au nord-est de Yellowknife, dans une région de pergélisol continu.

À EKATI, le rendement signifie donner lieu à une croissance durable en investissant dans l'avenir. Cela suppose d'appuyer l'excellence en leadership et, surtout, de s'acquitter de l'engagement à ne causer aucun tort, que ce soit aux travailleurs, grâce à des pratiques uniformes axées sur le risque, aux communautés hôtes, en entretenant un dialogue avec leurs membres et en intégrant leurs opinions et préoccupations au plan de la mine, ou à l'environnement, par une gestion adaptative novatrice et une surveillance soutenue de son impact écologique.

EKATI aura atteint ses objectifs lorsqu'elle parviendra à ne causer aucun dommage, sera estimée par ses communautés hôtes et procurera des avantages sociaux, environnementaux et économiques durables.

BHP Billiton utilise le mécanisme redditionnel de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) et d'autres outils pour améliorer continuellement ses différentes exploitations. EKATI s'est dotée de processus exhaustifs de surveillance interne et de vérification externe pour toutes ses pratiques de développement durable, et l'initiative VDMD rassemble bon nombre de ces processus pour permettre la production de rapports de portée élargie à l'échelle nationale. Un niveau élevé d'autorégulation représente une valeur ajoutée, l'analyse étant différente de celle des systèmes de gestion SSEC (santé, sécurité, environnement et communauté) et ISO.

Les résultats de l'initiative VDMD pour EKATI en 2011 étaient généralement acceptables, soulignant l'engagement soutenu de BHP Billiton envers la santé, la sécurité et le développement durable tout en soulignant les zones devant encore être améliorées.

La mine EKATI continue à exceller en matière de relations avec les autochtones et les collectivités, ayant obtenu des résultats exceptionnels en 2011. BHP Billiton organise régulièrement des réunions avec les intervenants afin de les renseigner sur les activités de la mine EKATI et de recueillir leurs commentaires sur les décisions qui pourraient les toucher. Les gestionnaires encouragent les relations avec les intervenants et les communautés d'intérêts de la mine, y compris le dialogue sur les partenariats communautaires durables et la participation à ces derniers. En 2011, grâce à ces discussions, la mine EKATI a créé des plans de développement communautaire dont l'objectif principal était de déterminer où ses efforts pourraient avoir le plus grand effet positif dans les communautés.

En 2011, la mine EKATI a déployé des efforts considérables en matière de gérance de l'environnement et les résultats obtenus dans le cadre du programme VDMD témoignent

qu'elle est sur la bonne voie. Plus particulièrement, elle a fait des progrès en ce qui concerne la compréhension et la préservation de la biodiversité ainsi que pour ce qui est de l'élimination de la kimberlite et la gestion afférente de la qualité de l'eau.

La mine EKATI continue de soutenir sa « garantie de sécurité »; le nombre d'employés blessés est en baisse alors que celui des employés motivés à faire attention à leur sécurité autant qu'à celle des autres est en hausse.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de BHP Billiton : www.bhpbilliton.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	N	N	N
MINE DE DIAMANTS EKATI	N	N	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

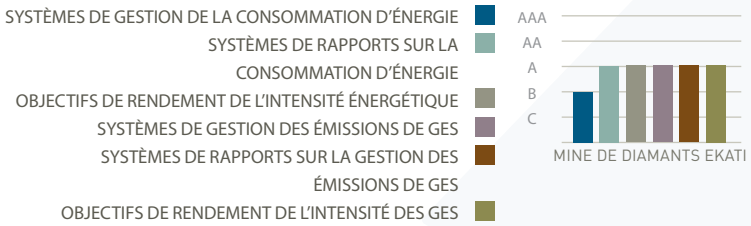

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

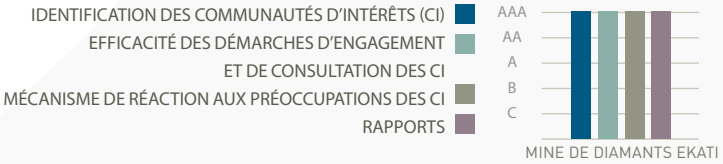

La mine du lac Snap, appartenant à De Beers Canada et située à environ 220 kilomètres au nord-est de Yellowknife, est la seule mine de diamants entièrement souterraine du pays. La mine Victor, qui appartient également à l'entreprise, est quant à elle la première et seule mine de diamants en Ontario. Elle est située à environ 90 kilomètres à l'ouest des territoires de la Première nation d'Attawapiskat dans le nord-est de la province. De Beers Canada est également le partenaire majoritaire du projet Gahcho Kué, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui pourrait devenir la troisième exploitation de l'entreprise.

De Beers Canada s'engage à assurer le développement durable au sein des collectivités où elle mène ses activités et des ententes sur les répercussions et les avantages ont été conclues avec huit communautés des Premières nations pour la mine du lac Snap et pour la mine Victor. Les deux mines ont recours à des systèmes de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement certifiés OHSAS 18001 et ISO 14001.

De Beers Canada est conforme au Code de conduite sur les diamants canadiens et membre de Joailliers Vigilance du Canada. Au sein du groupe De Beers, l'entreprise est un défenseur, un participant ou un signataire de la Global Reporting Initiative, des normes du Responsible Jewellery Council, du Pacte mondial des Nations Unies et de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.

Vous trouverez plus bas un résumé des résultats de De Beers Canada concernant l'initiative VDMD pour 2011.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISE

Les plans de gestion de crise du bureau central et des deux mines sont conformes à toutes les exigences en matière de rendement de l'initiative VDMD. Les priorités de l'entreprise pour 2011 comprenaient l'amélioration de la formation et de la préparation en ce qui a trait au système de gestion de crise du site du lac Snap par l'élargissement de la portée de l'évaluation du risque de situations d'urgence et l'augmentation du nombre de mises à l'essai des plans.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Les deux mines ont procédé à l'amélioration de leurs systèmes de gestion élémentaires. Ces efforts concernaient majoritairement la mise en œuvre d'indicateurs de consommation d'énergie et d'émission de GES ainsi que de systèmes de gestion de l'information sur l'énergie. Ces améliorations constituent le fondement pour l'évaluation et l'amélioration continues du rendement.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

L'engagement de De Beers Canada envers le développement durable et la gestion responsable des rejets minéraux est inscrit dans la politique de développement durable de l'entreprise et dans une lettre d'engagement approuvée par le président et chef de la direction. Les deux documents sont affichés sur le site Web de l'entreprise (voir ci-dessous).

En 2011, l'entreprise a augmenté le contenu du manuel d'exploitation, de maintenance et de surveillance pour le lac Snap de sorte qu'il couvre tous les aspects des directives de l'AMC. L'entreprise a également réalisé une vérification interne des systèmes de gestion des résidus miniers des deux mines, y compris des systèmes de maintenance et de surveillance.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

En 2011, De Beers Canada a concentré ses efforts d'amélioration sur la détermination des communautés d'intérêts (CI) touchées de façon indirecte par les activités de l'entreprise ou concernées par les enjeux propres à ces activités. L'entreprise a également appliqué les mécanismes de réponse aux communautés d'intérêts utilisés au lac Snap à la mine Victor et a mis en place un processus annuel d'examen de l'efficacité des processus de communication avec les communautés d'intérêts par la haute direction.

GESTION DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Pour élaborer leurs plans d'action en matière de biodiversité, la mine du lac Snap et la mine Victor se basent chacune sur les résultats préliminaires de leur évaluation environnementale réalisée en 2005, avant leur construction. La priorité actuelle est de découvrir la façon optimale d'intégrer les exigences en matière de rendement aux systèmes globaux de gestion environnementale existants des deux mines.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité des deux mines ont obtenu la certification OHSAS 18001 ainsi que des résultats de niveau AA pour tous les indicateurs de rendement de l'initiative VDMD lors des autoévaluations de l'entreprise, à l'exception d'un élément. À la mine du lac Snap, l'évaluation a révélé que l'analyse des besoins en matière de formation était dépassée et celle-ci a par conséquent été mise à jour. En 2012, l'entreprise compte mobiliser ses efforts à l'intégration de la gestion des risques aux systèmes de gestion de la santé et de la sécurité.

Pour obtenir plus d'information sur De Beers Canada et sur son engagement envers le développement durable, ou pour consulter le rapport annuel Report to Society (en anglais seulement), veuillez visiter le site Web de l'entreprise : www.debeerscanada.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	Y	Y	Y
MINE SNAP LAKE	Y	Y	Y
MINE VICTOR	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

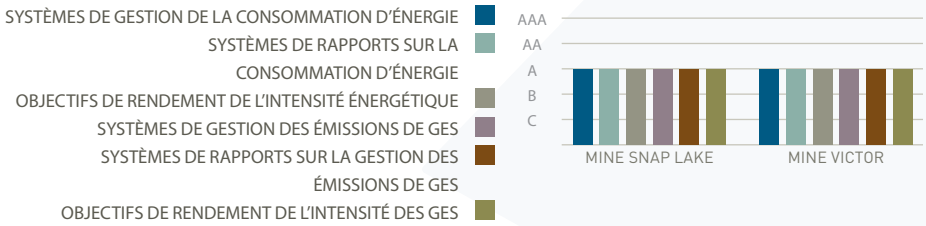

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

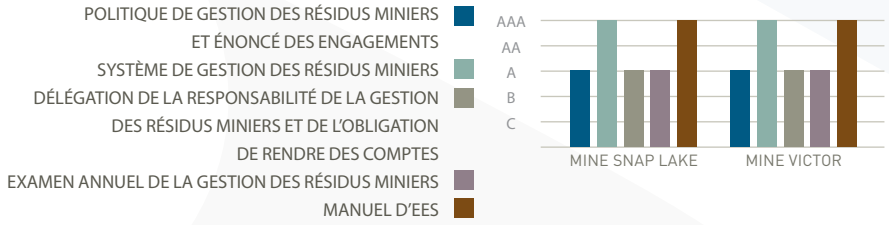

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

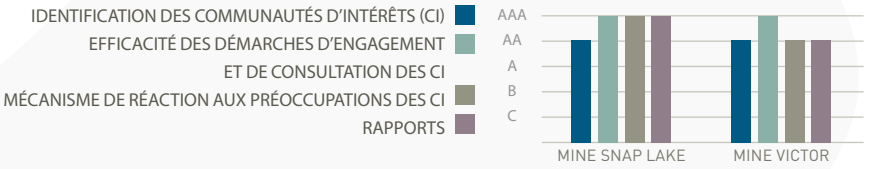

Hudbay Minerals est une entreprise minière qui mène des activités d'exploration, d'exploitation et de traitement du minerai et qui exploite des installations à Flin Flon et à Snow Lake au Manitoba.

En 2011, Hudbay a obtenu son meilleur rendement en matière de santé et de sécurité en 85 ans d'existence. Hudbay reconnaît que cette réalisation n'a été possible que grâce à ses employés et aux entrepreneurs avec lesquels elle fait affaire.

L'entreprise a en outre obtenu d'excellents résultats en matière de sécurité pendant une période de changements importants à son site d'exploitation. Hudbay a en effet ajouté une nouvelle entrée de tunnel et un nouveau plan à la mine 777, un projet qui a commencé à l'ombre de l'ancienne fonderie. La construction accélérée de la mine Lalor (un projet d'exploration avancée à Snow Lake) a, quant à elle, été réalisée dans les délais et la fermeture de l'ancien site de la mine South Main était pratiquement terminée. L'entreprise a également célébré la première année entière de fonctionnement de son nouveau système de traitement du concentré de cuivre et a mis en branle des plans pour la construction d'un nouveau concentrateur à la mine Lalor ainsi que d'une nouvelle mine, le projet Reed.

En 2011, l'entreprise a de plus terminé le retrait progressif des combustibles lourds et a effectué le passage à l'électricité pour ses générateurs de vapeur. Bien qu'Hudbay n'ait pas atteint ses cibles en matière de consommation d'énergie pour l'année, en partie à cause du changement de son profil de production, elle a néanmoins concrétisé ses objectifs en matière d'émission de GES. Elle compte faire de 2011 son année de référence quant à l'établissement de ses objectifs et aux comparaisons pour l'avenir.

Hudbay s'est de plus engagée à mettre en œuvre les protocoles de l'initiative VDMD dans ses exploitations hors du Canada lorsque celles-ci deviendront actives. Ces protocoles ont d'ailleurs déjà été présentés au personnel du Pérou, qui crée actuellement des systèmes de gestion qui permettront de respecter leurs exigences. L'entreprise compte rendre public le rendement de ces sites une fois la construction terminée et les activités démarrées.

Pour en savoir plus au sujet de Hudbay, entre autres les rapports annuels portant sur la durabilité et les détails sur le rendement environnemental et social, veuillez visiter le site Web de l'entreprise: www.hudbayminerals.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	Y	Y	Y
HUDSON BAY MINING & SMELTING CO., LIMITED	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

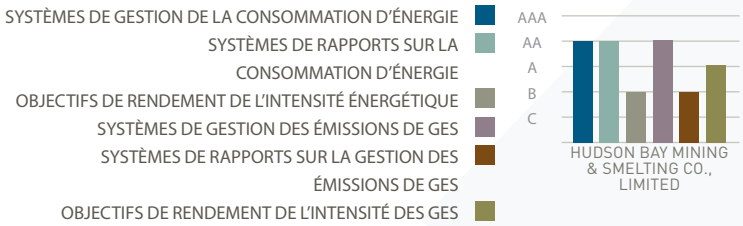

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

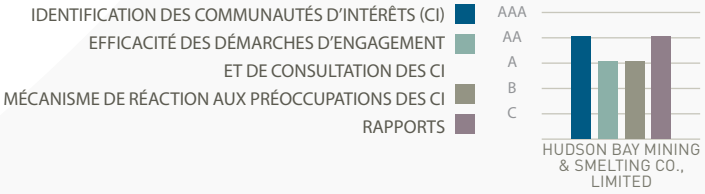

IAMGOLD est un important producteur aurifère de rang intermédiaire qui produit environ un million d'onces par année dans cinq mines d'or réparties sur trois continents (incluant les coentreprises actuelles). Au Québec, la société exploite la mine Niobec, qui a une production annuelle de plus de 4,5 millions de kilogrammes de niobium, une source de métal du groupe des terres rares.

Grâce à son excellente position financière et à sa vaste expertise en matière de gestion et d'exploitation, IAMGOLD est positionnée pour assurer sa croissance. L'entreprise a une série de projets de développement et d'exploration en cours et évalue constamment des occasions d'acquisition. Les plans de croissance de l'entreprise mettent l'accent sur l'ouest de l'Afrique, certains pays de l'Amérique du Sud et certaines régions du Canada.

La mine Westwood, toujours en développement, est située à 35 km à l'est de Rouyn-Noranda, près de l'ancienne mine d'or Doyon. Lorsque cette mine entreprendra sa production, en 2013, elle utilisera certaines infrastructures de la mine Doyon, comme l'ancienne mine à ciel ouvert, pour l'entreposage des résidus miniers. Le fait de ne pas avoir recours à des terres intactes permet à Westwood de minimiser son empreinte écologique.

Le terme « zéro dommage » exprime l'engagement d'IAMGOLD à de nombreux objectifs : s'efforcer d'atteindre les normes les plus élevées en matière de santé humaine, réduire au minimum les répercussions de l'entreprise sur l'environnement et travailler en collaboration avec les communautés hôtes. VDMD est un des nombreux outils qu'utilise la société pour améliorer ses activités.

Depuis 2010, diverses organisations ont reconnu la transparence accrue d'IAMGOLD, ainsi que ses meilleurs rapports sur la santé, la sécurité et la durabilité. En 2011, la société a reçu le prix Syncrude d'excellence en matière de développement durable de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), en se classant au premier rang de l'industrie minière dans la liste des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada de la revue Corporate Knight et en étant incluse dans liste des 50 entreprises les plus responsables au Canada de Maclean's/Jantzi-Sustainalytics.

En 2011, IAMGOLD a connu une hausse générale de rendement, attribuable à l'utilisation accrue des processus VDMD à ses emplacements. En intégrant officiellement les principes directeurs de VDMD dans ses systèmes de gestion, les emplacements utilisent maintenant VDMD dans leurs activités quotidiennes, au lieu de l'employer comme outil de vérification de fin d'année. Globalement, grâce à tous les efforts déployés, les emplacements d'IAMGOLD ont obtenu une cote générale de Niveau A.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS
En 2011, la réalisation la plus remarquable d'IAMGOLD est certainement l'obtention d'une cote Niveau AAA pour son engagement et le développement au niveau communautaire à la mine Rosebel au Suriname. La mine Rosebel est le premier emplacement étranger dans l'histoire de VDVM à obtenir cette cote.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISE
En 2011, pour cet aspect, tous les emplacements d'exploitation de la société et le projet Westwood ont obtenu « oui » pour tous les indicateurs. IAMGOLD mène régulièrement des exercices d'intervention en cas d'urgence, y compris la simulation en salle et sur place, afin de s'assurer que tout le personnel reçoit la bonne formation et est soumis aux exercices adéquats.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES
Cet aspect a obtenu le plus bas rendement global; il sera un centre d'attention à l'avenir. IAMGOLD a prolongé sa participation au Carbon Disclosure Project en 2011 et prévoit la même chose pour 2012.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets et les engagements en matière de durabilité et d'engagement d'IAMGOLD, y compris une liste des prix reçus en matière de durabilité, et le rapport de 2011 sur la santé et sécurité et la durabilité, veuillez vous rendre au site Web d'IAMGOLD : www.IAMGOLD.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	N	N	Y
ESSAKANE	Y	Y	Y
MOUSKA	Y	Y	Y
NIOBEC	Y	Y	Y
ROSEBEL GOLD MINES N.V.	Y	Y	Y
PROJET WESTWOOD	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

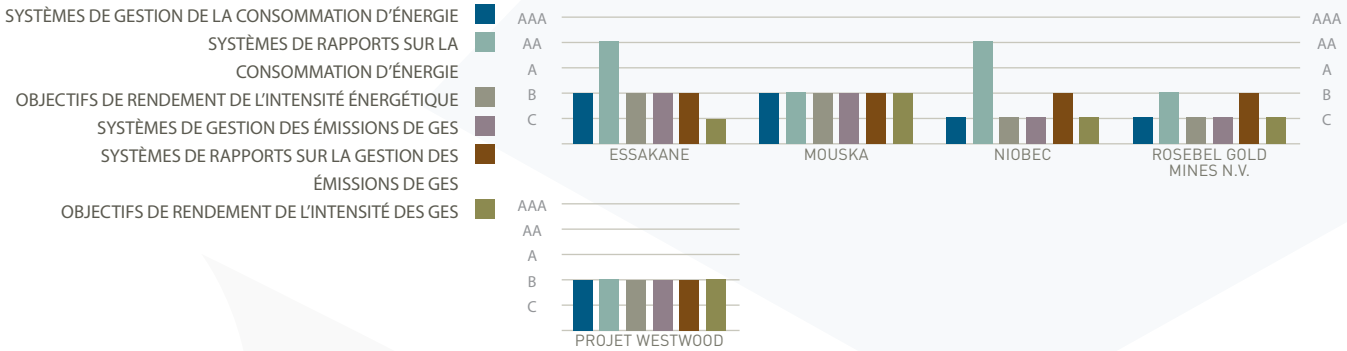

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

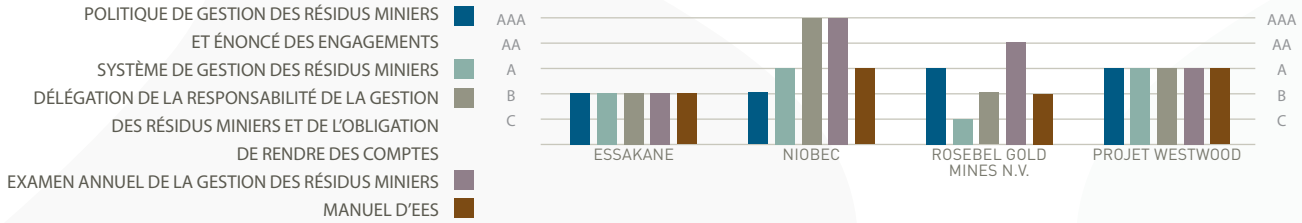

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

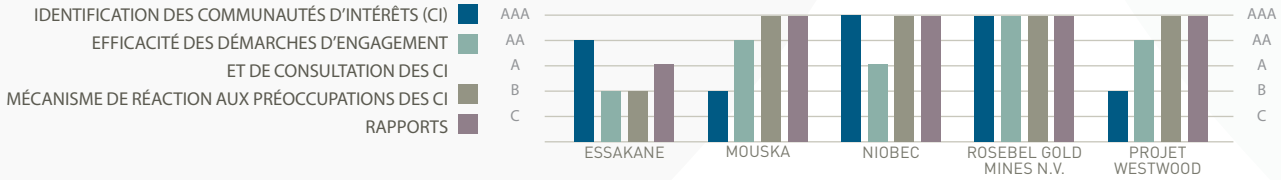

Dans le cadre de ses engagements en matière de responsabilité sociale, Inmet met l'accent sur une gestion prudente des risques et s'efforce d'être responsable. L'entreprise reconnaît que les défis liés au développement social et environnemental ne peuvent être relevés seuls. C'est pourquoi elle travaille en collaboration avec les clients, les fournisseurs, les pairs de l'industrie, les ONG, les gouvernements et les communautés afin de faire une différence positive dans ses activités.

VDMD est un des outils utilisés par Inmet pour la gestion des risques. Les six sites fermés ou actifs de l'entreprise en Finlande, en Espagne et en Turquie continuent, chaque année, d'effectuer des autoévaluations VDMD. Pour la première fois, l'exploitation de Cobre Panama, en constante évolution, a procédé à des autoévaluations VDMD afin de repérer les lacunes et améliorer la gestion des risques.

En 2011, Inmet a encore reçu une excellente cote en matière de gestion de crise et de gestion des résidus miniers et sur les relations avec les Autochtones et les collectivités. Les cotes d'Inmet en matière de santé et sécurité et de conservation de la biodiversité se sont également améliorées.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

Les effets des résidus des installations peuvent être considérables s'ils ne sont pas gérés correctement. C'est pourquoi Inmet s'efforce de gérer les résidus miniers d'une façon sûre et écologique. En 2011, l'exploitation d'Inmet en Espagne a terminé son manuel d'EES (exploitation, entretien et surveillance). L'exploitation de Turquie prévoit terminer son propre manuel au cours de l'année 2012, ce qui permettrait d'atteindre l'objectif d'Inmet voulant que toutes ses propriétés, en exploitation ou fermées, au Canada et à l'étranger, se dotent d'un manuel d'EES. En 2011, Inmet a apporté des améliorations en matière de gestion des résidus en formalisant le devoir de rendre des comptes et en terminant les examens de gestion dans plusieurs de ses installations.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISE

En 2011, Inmet a terminé des exercices de simulation de situations d'urgence au sein de toutes les installations dont elle possède des parts majoritaires et à son siège social, ainsi que sur les sites qui ne sont plus en activité. Le service d'exploitation d'Inmet a également passé en revue et mis à jour les plans de gestion de crise pour s'assurer qu'ils répondent aux risques et qu'ils intègrent les pratiques exemplaires.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

À chacun de ses emplacements, Inmet s'est engagée à :

- maintenir des engagements constructifs concernant les effets environnementaux, sociaux et économiques de son entreprise et les occasions qui y sont associées;

- divulguer de façon transparente l'information permettant de tenir un dialogue efficace et d'atténuer les inquiétudes potentielles;
- mettre sur pied un système de rétroaction communautaire servant à répondre aux inquiétudes et aux doléances des parties prenantes;
- développer la collectivité de façon durable lorsque la collectivité participe intégralement à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion de son propre développement.

En 2011, les exploitations d'Inmet en Turquie et au Panama ont encore une fois obtenu une excellente cote concernant tous les éléments VDMD et ses exploitations en Espagne ont affiché des améliorations considérables.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

L'exploitation minière est une activité nécessitant beaucoup d'énergie. La surveillance et la gestion de la consommation énergétique constituent donc à la fois une responsabilité environnementale et une saine pratique d'affaires. Les exploitations d'Inmet en Finlande et en Turquie sont à l'avant-garde de la conservation d'énergie pour l'entreprise. Grâce à une meilleure production, la consommation énergétique s'est également considérablement améliorée en Espagne. Même si les emplacements d'Inmet sont à la recherche de moyens de réduire leur consommation énergétique, la plupart d'entre eux n'ont pas mis en place des systèmes de gestion de la consommation énergétique et des émissions de GES. La mise en œuvre de tels systèmes est l'un des objectifs qu'Inmet atteindra au cours des trois prochaines années, au fur et à mesure que les emplacements mettront en œuvre le nouveau système de gestion de la réduction des émissions de carbone. Inmet continue de participer au Carbon Disclosure Project.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La principale priorité d'Inmet est de s'assurer que ses travailleurs retournent à la maison tous les soirs. Les exploitations de Turquie et d'Espagne ont réalisé d'importantes améliorations en matière de surveillance, de signalement et de rendement. Inmet est en train de réussir à changer les comportements et à améliorer la culture de sécurité dans toute l'entreprise; généralement, ses emplacements obtiennent de bonnes cotes concernant les deux composants de cet élément.

GESTION DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

En 2011, plusieurs exploitations d'Inmet ont terminé leurs plans personnalisés d'atténuation des effets sur la biodiversité et d'amélioration des rapports publics sur ces activités. Pour Inmet, l'année 2011 marque également un jalon dans le développement du projet Cobre Panama : Minera Panama a obtenu l'approbation de son évaluation des effets environnementaux et sociaux et a finalisé son plan d'action sur la biodiversité (BAP). La mise en œuvre du BAP nécessitera un effort de conservation à l'échelle du paysage, une gestion de la conservation des espèces menacées et de la reforestation qui ont un effet global positif sur la biodiversité. L'élaboration du plan a nécessité l'établissement d'alliances avec des organismes d'influence nationale et internationale en matière de biodiversité et de conservation. Le plan a également fait l'objet d'examens et de vérifications internes et externes.

Pour en savoir plus sur la responsabilité d'entreprise d'Inmet, visitez son site Web au www.inmetmining.com ou le site Web de la communication sur le progrès du Pacte mondial de l'ONU 2010 au: www.unglobalcompact.org

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
MINE CAYELI	Y	Y	Y
COBRE LAS CRUCES	Y	Y	Y
COBRE PANAMA	Y	Y	Y
COPPER RANGE COMPANY (CLOSED)	Y	Y	Y
SIÈGE SOCIAL	Y	Y	Y
NORBEC (CLOSED)	Y	Y	Y
MINE PYHASALMI	Y	Y	Y
SAMATOSUM (CLOSED)	Y	Y	Y
STURGEON LAKE (CLOSED)	Y	Y	Y
TROILUS	Y	Y	Y
WINSTON LAKE (CLOSED)	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

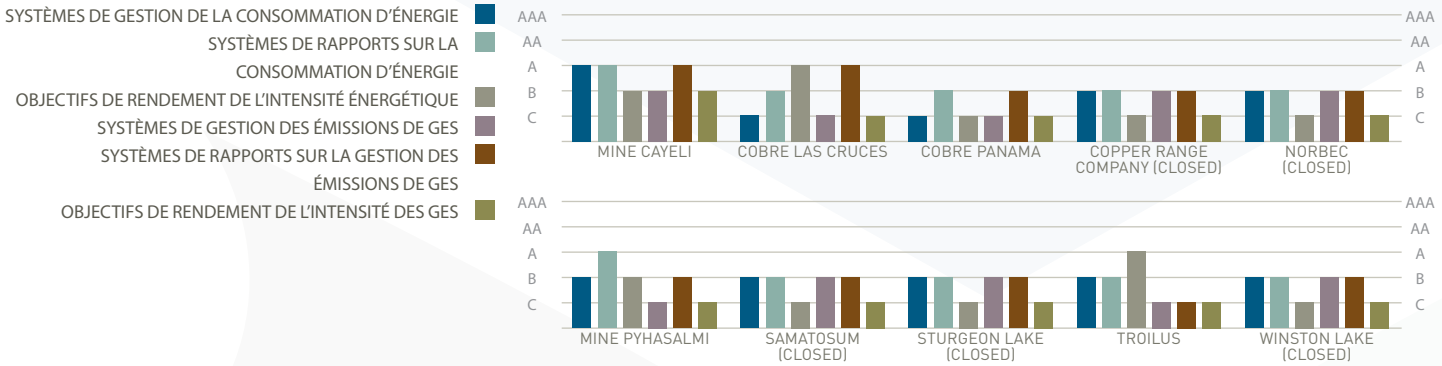

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

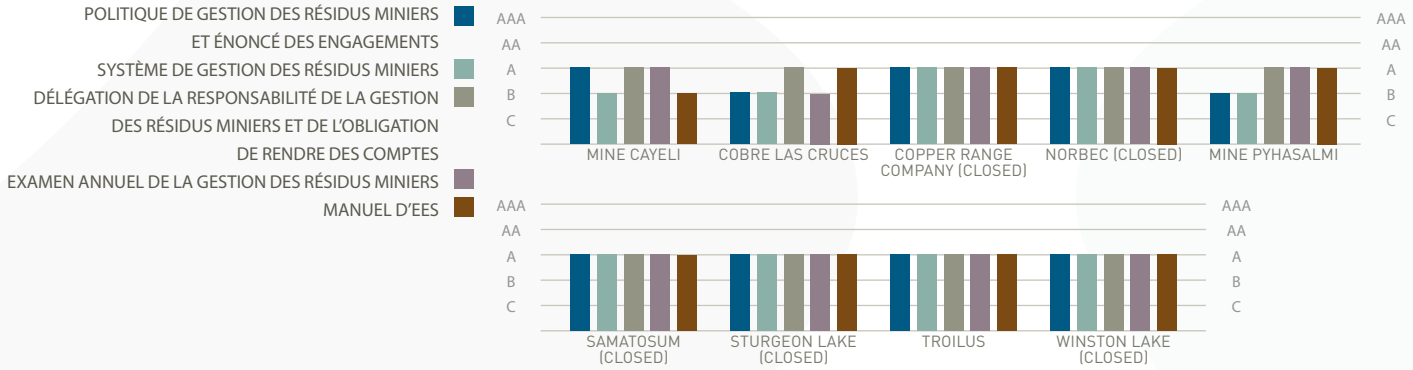

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

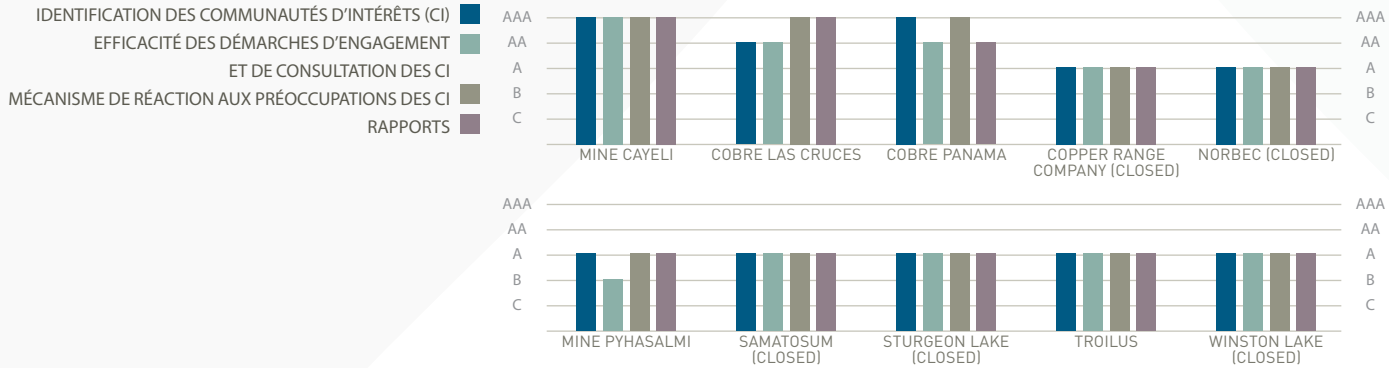

La Compagnie minière IOC est le plus important producteur de boulettes de minerai de fer au Canada et l'un des principaux fournisseurs de boulettes et de concentré de minerai de fer à l'échelle mondiale. La société emploie environ 2 500 personnes dans ses quatre emplacements au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle exploite une mine, ainsi que des installations de boulettage et de broyage à Labrador City et des installations portuaires à Sept-Îles. Elle est la propriétaire et l'exploitante d'un chemin de fer qui relie la mine au port.

Le siège social d'IOC est situé à Montréal et la société a récemment ouvert un bureau à St. John's à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les principes de l'initiative « Vers le développement minier durable » (VDMD) de l'AMC vont de concert avec les principes de développement durable d'IOC et les normes et les politiques de Rio Tinto, l'actionnaire majoritaire et exploitant d'IOC.

En 2011, IOC a procédé à une vérification interne pour évaluer son rendement par rapport à l'initiative VDMD. La société continue de réaliser des progrès en matière d'indicateurs de gestion des résidus miniers et procède à des travaux dans le domaine de la surveillance. IOC a également réalisé des progrès en matière de planification de la gestion de crise, en consommation énergétique et en gestion des GES. La société est en train d'élaborer un plan d'action pour s'assurer que ses résultats concernant les nouveaux indicateurs de rendement VDMD atteignent un niveau acceptable.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

L'engagement communautaire fait partie intégrante de la culture d'IOC. Depuis plus de 50 ans, la société entretient des partenariats avec des collectivités de l'ouest du Labrador et de Sept-Îles et elle espère que ces relations se maintiendront encore longtemps. Le mandat du nouveau bureau d'IOC à St John's est de maintenir des relations mutuellement avantageuses avec les collectivités et les groupes de parties prenantes provinciaux, particulièrement ceux du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Accompagnée de son équipe de hauts dirigeants, la présidente et chef de la direction d'IOC, Zoë Yujnovich, a visité toutes les exploitations et tous les bureaux afin de discuter individuellement et en groupes avec les employés. Ces conversations visent à permettre aux employés de discuter de l'exploitation, des avantages et des effets potentiels des projets d'expansion sur les collectivités et d'écouter les inquiétudes exprimées.

En 2011, IOC a mis sur pied un groupe de travail régional portant sur la croissance de la collectivité de Labrador City, pour appuyer le comité consultatif communautaire (CCC) établi en 2006. Ce groupe de travail est composé de membres de la haute direction d'IOC et d'autres sociétés minières œuvrant dans la région, les maires de Labrador City, de Wabush et de Fermont, ainsi

que des représentants du ministère des Affaires municipales et des Ressources naturelles, du secrétariat des Affaires intergouvernementales et autochtones et du bureau des affaires du Labrador. Les membres de ce groupe multisectoriel de représentants de haut niveau collaboreront pour anticiper et gérer la croissance rapide des collectivités de Labrador West. Ce groupe de travail identifiera les points de pression de façon à prendre les mesures appropriées.

Le CCC s'est réuni à Labrador West à six reprises en 2011 et a été coprésidé par IOC et Cliffs Natural Resources. Les aspects suivants demeurent les principales priorités :

- **Disponibilité et abordabilité des logements :** L'accroissement des activités minières a entraîné une augmentation de la population, ce qui diminue considérablement le nombre de logements libres à Labrador West. Pour subvenir à ce besoin urgent de logements abordables, la Labrador West Housing and Homelessness Coalition a été mise sur pied. IOC participe activement à la coalition et a construit 52 appartements près de la résidence du College of the North Atlantic. En 2012, l'entreprise prévoit construire un deuxième immeuble d'habitation de 107 unités. IOC s'est également associée à Habitat pour l'humanité pour construire deux maisons, contribuant les terrains, 100 000 $ et des ressources humaines pour la construction. IOC poursuivra son partenariat avec Habitat pour l'humanité en 2012.

- **Soins de santé suffisants :** Labrador-Grenfell Health a procédé à un examen des services médicaux offerts à Labrador West. Le groupe d'examen a rencontré des membres du CCC, ainsi que des représentants du service de santé et sécurité d'IOC. Le rapport, qui sera bientôt publié, comprendra des recommandations visant à combler les besoins croissants de la collectivité en matière de soins de santé.

  En 2010, IOC s'est associée avec Labrador-Grenfell Health et le gouvernement provincial pour fournir un appareil de tomographie par ordinateur aux collectivités de Labrador West. L'équipement a été dévoilé à Labrador City en août 2011. Actuellement installé dans un bâtiment temporaire à côté de l'hôpital, l'appareil de tomodensitométrie sera déplacé dans le nouvel hôpital de Labrador City, qui devrait ouvrir ses portes en 2014. IOC a contribué 600 000 $ à la construction du bâtiment temporaire de l'appareil.

- **Disponibilité des services aux enfants :** Le comité directeur sur les services de garde de Labrador West a relevé le défi d'ouvrir un centre de service de garde de 60 places pour les résidents de la communauté. L'emplacement a été trouvé en 2011 et les rénovations devraient être terminées au cours de 2012. En plus de participer à la planification du projet, IOC a versé 100 000 $ pour la création d'un espace vert. Indépendamment du premier projet, IOC a également entrepris un deuxième projet de garderie, qui devrait procurer 60 places aux employés d'IOC avant la fin de l'année 2012.

Le CCC de Sept-Îles a évolué pour devenir le nouveau comité de développement durable de la ville. Sous la direction du maire, le comité accepte l'adhésion de plus de parties prenantes et, en plus de l'exploitation d'IOC, discute de sujets d'intérêt commun, ainsi que des enjeux et des occasions dans toutes les collectivités. IOC anticipe avec plaisir d'y participer en 2012.

IOC croit ferment à l'établissement et au maintien de bonnes relations avec les groupes d'Autochtones de la région. Au cours de la dernière année, la société a tenu des discussions actives

avec divers groupes dans le but de signer des ententes sur la formation et l'emploi, les occasions d'affaires, la participation sociale et d'autres avantages.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISE

Le plan de résilience et de rétablissement des affaires d'IOC est établi conformément aux exigences de l'initiative VDMD, et ce, au sein des trois installations de l'entreprise : au siège social (Montréal), à Labrador City et à Sept-Îles. Au bureau de Montréal, le plan des catastrophes et de rétablissement des affaires de 2009 est bien maintenu et sa mise en œuvre a affiché des améliorations en 2011. De solides plans de gestions des opérations en cas de situation d'urgence sont toujours en place dans les installations de Labrador City et de Sept-Îles.

IOC évaluera également les besoins en matière de gestion des opérations en cas de situation d'urgence pour le nouveau bureau de St. John's. La société a réalisé des améliorations à ses installations de Labrador City, concernant les exigences de formation identifiées dans le cadre de la revue interne de 2010.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

Les améliorations en matière de gestion des résidus miniers se sont poursuivies en 2011. En 2012, l'élaboration et la mise en œuvre d'un manuel d'ESS devrait permettre d'obtenir des cotes encore plus positives pour cet indicateur. L'adoption par IOC des principes directeurs de la gestion des résidus, en 2010, a contribué à renforcer l'engagement de l'entreprise en matière de gestion des résidus miniers.

Un comité de gestion des résidus, formé de membres du personnel de l'exploitation, de l'entretien, du soutien technique et de la gestion environnementale, se réunit régulièrement pour évaluer le rendement de l'entreprise et mettre en application des améliorations. Un atelier de deux jours sur la gestion des résidus miniers, tenu en 2010, a mené à l'élaboration d'un plan d'action prioritaire. En 2011, ce plan était en cours d'exécution et d'importants progrès avaient déjà été réalisés.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Les installations d'IOC de Labrador City et de Sept-Îles ont atteint les objectifs de rendement concernant la consommation énergétique et l'émission de GES et leur rendement en général a continué de s'améliorer en 2011. Bien qu'il y ait eu un certain glissement concernant les ressources appuyant ce projet important, IOC a reçu la confirmation d'une source externe de vérification du programme que celui-ci respecte toujours le plan.

NOUVEAUX INDICATEURS DE RENDEMENT

IOC est en train d'élaborer un plan d'action pour s'assurer que ses résultats concernant les nouveaux indicateurs de rendement VDMD atteignent un niveau acceptable au moment de soumettre son rapport VDMD de 2013.

Pour en savoir plus sur les activités de développement durable d'IOC, veuillez visiter le site Web de l'entreprise : www.ironore.ca

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	Y	Y	Y
LABRADOR CITY	Y	Y	Y
SEPT-ILES	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

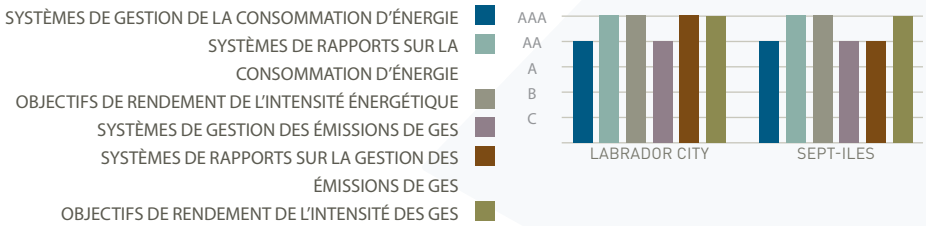

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

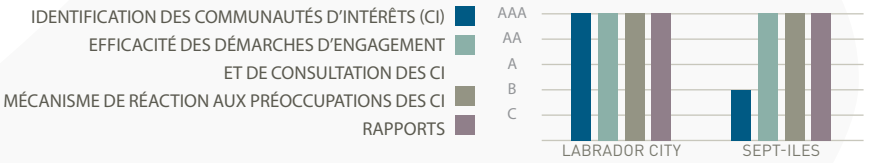

Nyrstar est une entreprise intégrée d'exploitation minière et de raffinage, chef de file du marché du zinc et du plomb, et jouant un rôle croissant pour ce qui est d'autres métaux de base et précieux. Ses installations internationales d'exploitation minière et de raffinage comprennent deux mines situées au Canada : la mine Myra Falls en Colombie-Britannique et la mine Langlois au Québec. Les bureaux de la société se trouvent à Zurich, en Suisse.

Nyrstar considère le développement durable comme un élément essentiel au succès et s'engage à collaborer avec les partis intéressés afin de réaliser des améliorations continues en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de relations avec les collectivités (SSERC). Le cadre de gestion de la SSERC de groupe de l'entreprise guide les activités des sites et établit une approche commune de gestion des risques. Le cadre est entièrement aligné sur les normes ISO 14001 et OHSAS 18001 et toutes les installations doivent implanter des systèmes intégrés de gestion de la SSERC certifiés comme étant conformes à ces normes. Les exigences en matière de rendement de l'initiative VDMD aident Nyrstar à gérer les risques de santé, de sécurité et environnementaux pour ses exploitations canadiennes en offrant des conseils importants concernant les systèmes de gestion de la SSERC.

Les mines Myra Falls et Langlois ont été ajoutées aux sites de Nyrstar en 2011 lors de l'acquisition de Breakwater Resources. La mine souterraine Myra Falls, située sur l'île de Vancouver, à 90 km au sud-est de Campbell River en Colombie-Britannique, produit des métaux de base. Son emplacement dans le parc provincial Strathcona présente des défis uniques qui amplifient la nécessité de posséder des programmes de gestion environnementale et communautaire robustes. La mine Langlois, quant à elle, est située dans le nord-ouest du Québec près de la ville de Lebel-sur-Quévillon. Ayant redémarré ses activités en 2011 à la suite d'une période de maintenance et d'entretien, la mine a recommencé la production au premier semestre de 2012. En fonction de son horaire de reprise des activités, la mine Langlois devrait effectuer ses premières auto-évaluations dans le cadre de l'initiative VDMD en 2013 et commencer à rapporter ses résultats en 2014.

La mine Myra Falls de Nyrstar, quant à elle, produit des rapports depuis 2006. Les protocoles d'évaluation de l'initiative VDMD ont accru l'importance accordée à l'environnement et au rendement environnemental en général par l'installation. La mine ne vise rien de moins que l'excellence opérationnelle dans tous les aspects de ses activités, y compris ses relations avec les partis intéressés. Elle a également joué un rôle important dans la création récente du programme d'exploitation minière souterraine du North Island College de Campbell River.

Nyrstar s'attend à ce que ses cotes obtenues pour les protocoles applicables de l'initiative VDMD s'améliorent lorsque son cadre de gestion de la SSERC sera mis en œuvre à tous ses sites. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de Nyrstar : www.nyrstar.com

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	Y	Y	Y
NYRSTAR MYRA FALLS	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

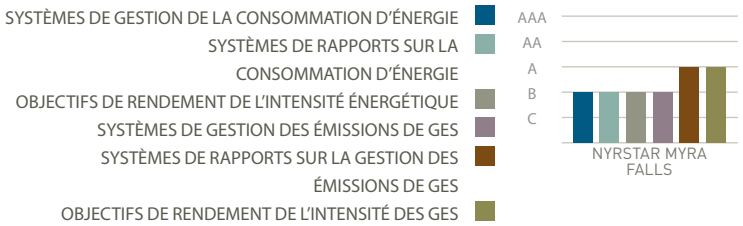

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

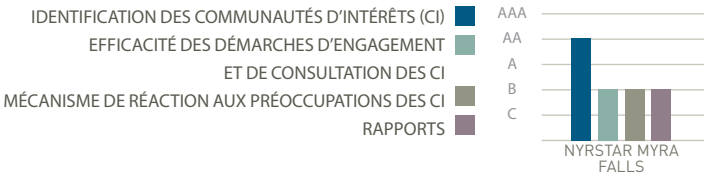

Shell Canada Energy (Shell) dirige le projet minier de la rivière Muskeg et la mine Jackpine, appelés Shell Albian Sands, situé à 75 kilomètres au nord de Fort McMurray en Alberta, au nom des propriétaires du projet d'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca : Shell Canada Limited (60 pour cent), Chevron Canada Limited (20 pour cent) et Marathon Oil Sands LP (20 pour cent).

L'engagement de Shell envers le développement durable est intégré dans les principes commerciaux généraux de la société. Le respect de ces engagements nécessite :

- l'atteinte de l'équilibre entre les intérêts à court et à long terme
- l'intégration des considérations d'ordre économique, environnemental et social dans les décisions d'affaires
- des rencontres régulières avec les divers intervenants de l'entreprise

En pratique, cela signifie que Shell vise à réduire les effets et à offrir des avantages grâce à son portefeuille et à ses produits, ainsi que par sa méthode d'exploitation. Shell s'est engagée à construire des projets, à exploiter des installations et à gérer des chaînes d'approvisionnement de façon sécuritaire. Shell s'est également engagée à exploiter ses installations de façon à réduire les effets négatifs de nature environnementale et sociale et à créer des avantages positifs.

DURABILITÉ ÉCONOMIQUE

Shell vise à créer des effets sociaux durables en employant la population locale et en faisant affaire avec des entrepreneurs et des fournisseurs locaux et en donnant l'exemple par l'entremise de ses pratiques d'affaires et son code d'éthique.

Le 24 juin 2011, Shell a célébré l'atteinte d'un jalon important lorsqu'elle a inauguré son projet d'expansion des sables bitumineux Athabasca de 100 000 barils par jour, qui inclut la nouvelle mine Jackpine et l'expansion et la mise à niveau de Scotford. Incluant la mine Jackpine, la production totale de Shell Albian Sands est de 255 000 barils par jour.

En 2011, Shell a dépensé 925 millions $ avec des entreprises de la municipalité régionale de Wood Buffalo, et près de 159 millions $ en transactions avec des fournisseurs autochtones, bon nombre d'entre eux de la communauté autochtone de Fort McKay. En juin 2011, Shell a annoncé qu'elle a atteint le jalon de 1 milliard $ en contrat avec les entreprises autochtones au cours des six dernières années, la plupart de ces contrats étaient liés à l'exploitation des sables bitumineux.

Les bureaux de l'entreprise de Fort McKay et de Fort McMurray, et ses liaisons avec Fort Chipewyan, permet au personnel de Shell de garder contact avec la communauté pour discuter avec les intervenants sur une base régulière. La plupart des 2 200 employés de Shell Albian Sands habitent dans la municipalité régionale de Wood Buffalo. En novembre 2011, Shell a annoncé un programme d'aller-retour à Fort Chipewyan, ce qui rend possible pour les employés actuels et futurs et leurs familles de continuer à vivre dans leur communauté tout en participant à la croissance économique de leurs terres traditionnelles.

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Pour la gestion de l'environnement, Shell vise à être la meilleure de sa catégorie. En 2004, le projet minier de la rivière Muskeg a obtenu la certification de la norme ISO 14001:1996. Grâce à cet accomplissement, le projet est devenu la première exploitation axée sur les sables bitumineux au monde à obtenir la certification. Il a renouvelé sa certification de trois ans à deux reprises, la plus récente ayant été obtenue en 2010. La conformité aux normes ISO, quoique facultative, fait l'objet d'une vérification externe et ces normes sont reconnues comme les meilleures normes internationales en matière de systèmes de gestion environnementale (SGE). Actuellement, Shell travaille pour inclure la nouvelle mine Jackpine dans sa certification actuelle.

Des systèmes de gestion éprouvés permettent à Shell d'atteindre ses objectifs environnementaux tout en poursuivant sa croissance. Shell poursuit ses activités d'exploitation minière responsable en maximisant son utilisation des eaux usées, en gérant les effets cumulatifs de l'exploitation des sables bitumineux et en appliquant de nouvelles technologies.

La participation continue et significative au sein de groupes multidisciplinaires est une partie importante de la stratégie de gestion environnementale de Shell. En effet, l'entreprise est un membre actif de la Cumulative Environmental Management Association, de la Wood Buffalo Environmental Association et du Regional Aquatics Monitoring Program.

Les résidus miniers constituent l'un des plus graves problèmes de l'exploitation des sables bitumineux. En réponse à ce problème, les sept entreprises exploitant les sables bitumineux ont créé le Oil Sands Tailings Consortium. Shell a joué un rôle central dans la formation de ce consortium et dans la signature d'une entente marquante entre ses membres. Les sociétés d'exploitation des sables bitumineux se sont entendu pour éliminer tous les obstacles de nature monétaire et de propriété intellectuelle et de collaborer aux prochaines recherches sur les résidus miniers et mises en place de solutions d'accélération de récupération des résidus miniers et de réduction de l'utilisation d'eau douce.

Pour relever les défis environnementaux, Shell utilise les technologies de façons innovatrices. Un exemple de cette technologie est le projet de coentreprise de capture et de stockage du carbone à l'usine de traitement Scotford à Fort Saskatchewan. S'il est approuvé, ce projet permettra de capturer et de stocker plus d'un million de tonnes de dioxyde de carbone sur une base annuelle.

DURABILITÉ SOCIALE

Les activités de Shell sont effectuées dans une région à croissance rapide et l'entreprise aide à la gestion des répercussions engendrées par cette croissance. Par exemple, à la fin de l'année 2010, Shell a annoncé une entente de financement d'une durée de trois ans, d'une valeur de 2 millions $ avec le Keyano College. Les fonds versés financeront huit programmes, y compris le programme de technologie environnementale et le programme de certification d'entrepreneuriat à l'intention des Autochtones.

En mars 2011, Shell a versé 1,2 million $ pour améliorer la santé des sans-abris à Fort McMurray. Ce don a permis de combler des lacunes sur les soins apportés à une partie de la communauté souvent négligée. Le financement appuie un projet de la Northern Lights Health Foundation portant sur les sans-abris, en collaboration avec les services de santé de l'Alberta et des

représentants des sans-abris. Depuis 2003, Albian a versé plus de 15 millions $ à 170 organismes dans toute la région.

EXAMEN ANNUEL DES INSTALLATIONS SELON L'INITIATIVE VDMD

Shell continue d'obtenir d'excellents résultats dans le cadre de l'initiative VDMD pour son rendement en matière de planification de la gestion de crise et des relations avec les Autochtones et les collectivités. Les programmes de gestion en place sont examinés, évalués et documentés. L'entreprise travaille beaucoup sur le dialogue avec les communautés d'intérêts; des consultations au sein de la communauté sont effectuées et des membres de la communauté sont accueillis dans les installations de la société. Shell informe la communauté de son rendement environnemental par l'intermédiaire d'un rapport annuel sur cette question.

Les projets de Shell concernant la gestion des résidus miniers se sont poursuivis en 2011; l'entreprise a mis l'accent sur une meilleure compréhension des technologies utilisées dans le cadre du projet pilote afin de déterminer si elles peuvent être utilisées à l'échelle commerciale.

La gestion des GES et les rapports sur ceux-ci s'améliorent au fur et à mesure que Shell adopte des systèmes de plus en plus automatisés pour améliorer les rapports de données et ainsi respecter les exigences réglementaires. Les programmes de gestion de l'énergie demeurent une partie intégrante de l'entreprise et sont inclus dans les SGE. En 2011, Shell a mis en œuvre plusieurs projets visant à réduire la consommation énergétique dans ses installations.

En décembre 2011, Shell a démarré des installations de traitement des mousses à haute température à la mine de Muskeg River pour appuyer la nouvelle mine Jackpine. Shell continue de mettre l'accent sur la sécurité, les gens, l'environnement et les questions sociales dans le cadre du développement des ressources de sables bitumineux du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de Shell Canada Energy : www.shell.ca/oilsands

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	Y	N	Y
SHELL ALBIAN SANDS	Y	N	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

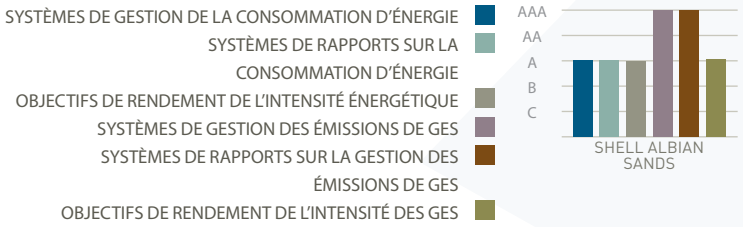

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

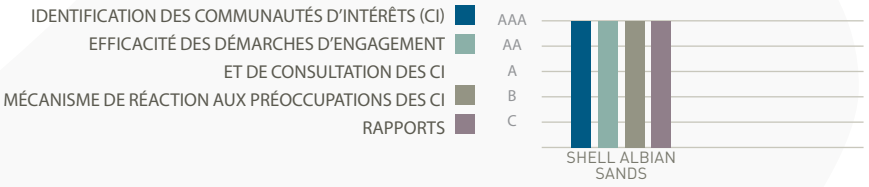

Suncor Énergie extrait le bitume des sables bitumineux près de Fort McMurray, en Alberta, et le transforme en charge d'alimentation prête pour les raffineries ainsi qu'en carburant diesel. Grâce à sa capacité de production d'environ 300 000 barils par jour et à des réserves permettant de continuer la production pendant les 50 prochaines années, Suncor demeure l'un des chefs de file en matière de mise en valeur des sables bitumineux.

En 2009, Suncor a fusionné avec Petro-Canada, devenant ainsi la plus grande entreprise canadienne du secteur de l'énergie. Cette fusion permettra à Suncor d'établir un second site d'exploitation des sables bitumineux dans la région au cours des prochaines années.

Les résultats de 2011 de Suncor dans le cadre de l'initiative VDMD ont été vérifiés par un fournisseur de services de vérification externe. Ceux-ci montraient une certaine amélioration par rapport à l'an dernier, particulièrement en ce qui concerne la gestion des résidus miniers et la gestion de l'énergie et des émissions de GES.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISE
Bien que Suncor ait obtenu un résultat positif à deux des trois indicateurs, l'absence de documents officiels a causé l'échec au troisième. Suncor cherchera donc à améliorer ses processus internes pour s'assurer de respecter toutes les exigences des indicateurs à l'avenir.

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES
Les résultats de l'an dernier ont été les meilleurs de Suncor à date en ce qui concerne le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES. Une cote minimale de A a été attribuée pour tous les indicateurs de rendement, résultats confirmés par un vérificateur externe. L'objectif interne de Suncor visant à réduire sa consommation d'énergie de 10 % est un facteur important stimulant le changement dans ce domaine.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
Les bassins de résidus miniers du secteur des sables bitumineux ont fait l'objet d'une attention accrue de la part du public au cours des dernières années. Suncor a par conséquent déployé énormément d'efforts pour s'assurer de sa conformité à tous les indicateurs de rendement dans ce domaine. Pour la première fois, Suncor a obtenu une cote de niveau A pour tous les indicateurs de rendement concernant la gestion des résidus miniers. Cet aspect continue d'être une priorité de l'entreprise qui souhaite maintenir un niveau élevé de conformité et améliorer son rendement à l'avenir.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS
Suncor a toujours obtenu de bons résultats dans ce domaine étant donné que les communications externes ont toujours été d'une importance cruciale pour légitimer socialement ses opérations.

Suncor examine en effet régulièrement sa liste de communautés d'intérêts (qui comprend de nombreuses collectivités autochtones) ainsi que ses interactions avec celles-ci. L'opinion des communautés d'intérêts a d'ailleurs une grande influence sur la manière dont l'entreprise réalise ses activités. En outre, le succès de Suncor repose sur sa capacité à obtenir la confiance et le consentement des résidents des communautés où elle exerce ses activités.

L'entreprise possède une politique en matière de relations avec les partis intéressés présentant les engagements de l'entreprise en matière de collaboration, de transparence et de respect des opinions. Celle-ci sert de guide à Suncor lors de l'établissement de relations à long terme avec ceux qui sont touchés par ses activités, y compris ses employés, les membres des collectivités, les actionnaires, les clients et les gouvernements.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Suncor : www.suncor.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
INSTALLATIONS DE SABLES BITUMINEUX	Y	N	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

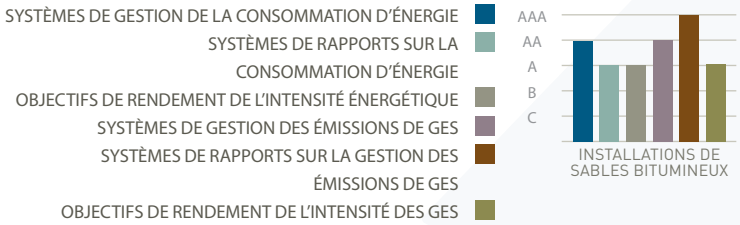

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

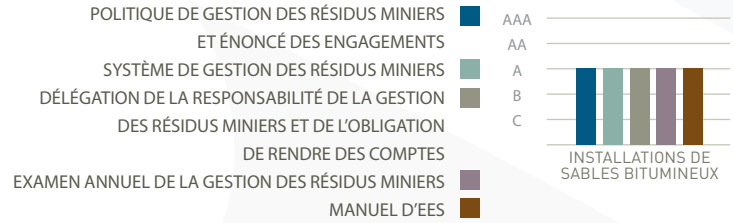

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

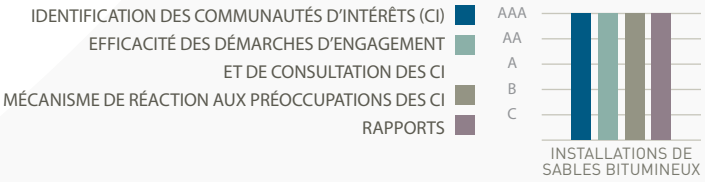

Syncrude est un chef de file de l'industrie des sables bitumineux canadienne, fournissant 15 % du pétrole brut consommé par le pays. L'entreprise exploite des mines de sables bitumineux, des installations d'extraction et de traitement ainsi que des installations de services généraux hautement sophistiquées à ses deux sites au nord de Fort McMurray, en Alberta. La capacité de production actuelle de Syncrude est de 350 000 barils de pétrole brut par jour.

L'engagement de Syncrude à améliorer son rendement en matière d'environnement, de santé et de sécurité et à entretenir des relations de qualité avec les collectivités a été renforcé par sa participation à l'initiative VDMD. En fait, Syncrude a été la toute première entreprise à recevoir un prix dans le cadre de l'initiative VDMD pour avoir satisfait aux exigences en matière de rendement dans toutes les catégories.

Son rendement est resté excellent tout au long de l'année 2011. L'entreprise a fait vérifier à l'interne deux nouveaux protocoles d'évaluation et a pris des mesures illustrant l'importance qu'elle leur accorde.

- Le système de gestion de la biodiversité de Syncrude montre bien le dévouement de l'entreprise envers l'amélioration continue des programmes d'évaluation et de production de rapports, envers l'évitement et l'atténuation des effets néfastes importants sur la biodiversité ainsi qu'envers l'amélioration des communications concernant les efforts de restauration des terres perturbées.
- La cote de niveau AAA obtenue par Syncrude dans quatre des cinq catégories en matière de sécurité montre quant à elle à quel point il lui importe de protéger ses employés, ses entrepreneurs, les collectivités et l'environnement tout en favorisant leur bien-être.

Syncrude a également obtenu une note uniforme de A dans tous les aspects de la gestion des résidus miniers. Actuellement, sa priorité est la mise à jour régulière des manuels d'EMS de tous les parcs à résidus miniers. Syncrude fait examiner à intervalles réguliers toutes les digues de ses sites, fait réaliser des examens techniques externes et possède des plans d'urgence lui permettant de réagir à tout incident dans ses installations. L'unité fonctionnelle de gestion des résidus miniers a également réalisé des améliorations importantes lors de sa transition au cadre de l'AMC : *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*.

Syncrude n'a malheureusement pas réussi à atteindre sa cible en matière d'intensité énergétique en 2011. La cote de niveau B qui en découle est le résultat d'une production plus faible que prévu ayant eu un effet sur le rendement global de Syncrude. L'entreprise établit des objectifs de rendement ambitieux chaque année et se concentrera sur l'amélioration de son rendement à cet égard ainsi que sur la réduction de son empreinte énergétique et en matière de GES en 2012.

Son excellent rendement en matière de systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES au niveau de l'entreprise s'est poursuivi cette année et l'entreprise a obtenu une cote de niveau AAA dans ces domaines.

Syncrude obtient constamment une cote de niveau AAA en matière de communications externes. L'entreprise possède d'ailleurs un comité consultatif des employés autochtones qui appuie le comité directeur sur les questions autochtones, un groupe de directeurs dont la fonction est de gérer le plan stratégique de relations avec les Autochtones de Syncrude.

L'entreprise interagit énormément avec les partis intéressés régionaux afin de gérer les effets sociaux et environnementaux de la mise en valeur des sables bitumineux. Elle participe à de nombreux organismes mixtes et à de nombreuses associations de l'industrie se penchant sur l'effet socio-économique des activités minières et des questions de politique à l'échelle locale.

En matière de planification de la gestion de crise, Syncrude a satisfait aux exigences de tous les indicateurs. L'entreprise mène régulièrement des exercices d'intervention en cas d'urgence, y compris la simulation en salle et sur place, afin de s'assurer que tout le personnel reçoit la bonne formation et est soumis aux exercices adéquats. Des plans préliminaires existent déjà pour tous les dangers d'importance moyenne et élevée, et des porte-paroles ont été désignés et formés.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Syncrude : www.syncrude.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SYNCRUDE CANADA LTD	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

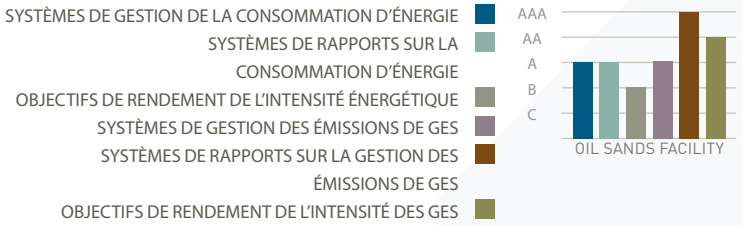

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

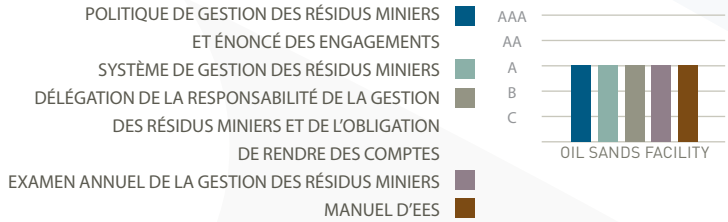

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

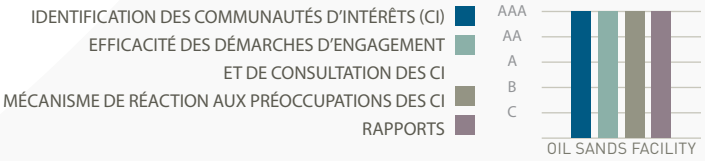

Teck Resources Limited (Teck) est une entreprise diversifiée œuvrant dans le milieu des ressources naturelles et dévouée à l'exploitation minière et à la mise en valeur des minerais responsables. Grâce à sa participation dans diverses installations d'exploitation minière et de traitement au Canada, aux États-Unis et en Amérique du Sud, l'expertise de Teck couvre l'ensemble des activités du secteur minier. L'entreprise est gérée en fonction de diverses catégories de marchandise dont les principales sont le cuivre, le charbon sidérurgique, le zinc et l'énergie. Teck est le deuxième plus grand exportateur de charbon sidérurgique de haute qualité par mer, un important producteur de cuivre et l'un des plus importants producteurs de zinc au monde.

RÉSULTATS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE VDMD

Chacun des 13 sites de Teck participe à l'initiative VDMD. Ses installations canadiennes y participent depuis 2008, voire plus tôt, et ses installations aux États-Unis et au Chili ont adopté l'initiative en 2011. Toutes ses installations canadiennes produisent des rapports publics au sujet de leurs résultats dans le cadre de l'initiative VDMD. Cela comprend l'installation de Duck Pond, l'installation de cuivre de Highland Valley, l'installation de Trail et les six installations de charbon de sidérurgie : Cardinal River, Coal Mountain, Elkview, Fording River, Greenhills et Line Creek.

Ses deux installations des États-Unis, Pend Oreille et Red Dog, ainsi que ses deux installations du Chili, Carmen de Andacollo et Quebrada Blanca appliquent les protocols depuis 2011.

En 2011, l'installation de Line Creek ainsi que le système de gestion de crise d'entreprise ont été soumis à une vérification indépendante. Cette évaluation a permis de déterminer autant des réussites que des lacunes, offrant ainsi diverses occasions pour améliorer leur rendement à l'avenir. Notons que les résultats de l'installation de Line Creek ont connu une amélioration par rapport à 2010 dans tous les protocoles applicables.

PLAN D'AMÉLIORATION POUR L'INITIATIVE VDMD

Teck a fixé un objectif pour chacun de ses sites : obtenir une cote de niveau A en planification de la gestion de crise, en relations avec les Autochtones et les collectivités, en gestion des résidus miniers et en gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Afin d'atteindre celui-ci, Teck a lancé un plan d'amélioration pour l'initiative VDMD en janvier 2011. Celui-ci, basé sur les résultats et les recommandations de la vérification de 2009 de l'entreprise, vise à appuyer les installations de Teck

alors qu'elles mettent en œuvre l'initiative VDMD. Le plan se concentre sur quatre approches afin de stimuler l'amélioration :

- Développement des connaissances et des capacités
- Attribution de l'obligation de rendre des comptes
- Prise de l'engagement
- Incitation à la mise en œuvre

Les résultats de 2011 de Teck dans le cadre de l'initiative VDMD présentent une amélioration importante du rendement par rapport à 2010. Une amélioration continue au fil des prochaines années est prévue en raison de la poursuite de la mise en œuvre du plan d'amélioration pour l'initiative VDMD.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Teck : www.teck.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
INSTALLATIONS DUCKPOND	Y	Y	Y
HIGHLAND VALEY COPPER	Y	Y	Y
TECK COAL - INSTALLATIONS CARDINAL RIVER	Y	Y	Y
TECK COAL - INSTALLATIONS - COAL MOUNTAIN	Y	Y	Y
TECK COAL – INSTALLATIONS ELKVIEW	Y	Y	Y
TECK COAL – INSTALLATIONS FORDING RIVER	N	N	N
TECK COAL – INSTALLATIONS GREENHILLS	N	Y	Y
TECK COAL – INSTALLATIONS LINE CREEK	N	N	Y
FONDERIE TRAIL	Y	Y	Y
VANCOUVER SIÈGE SOCIAL	Y	N	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES

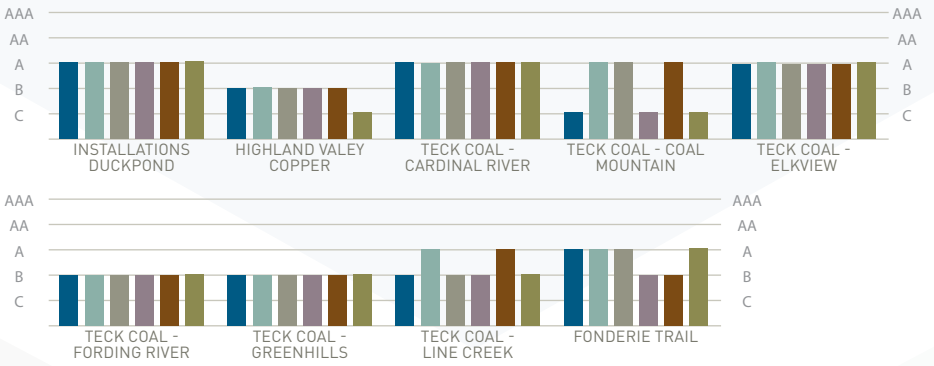

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
MANUEL D'EES

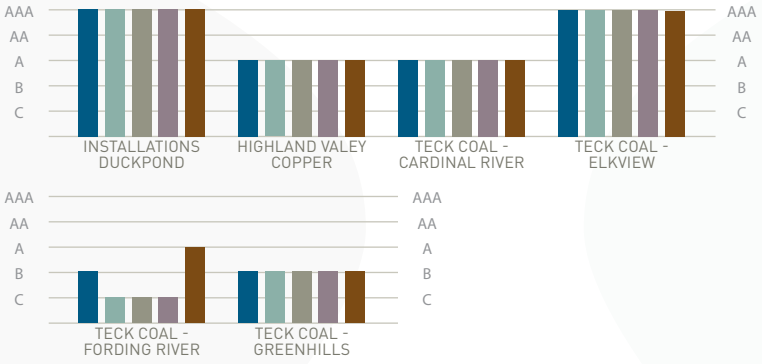

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
RAPPORTS

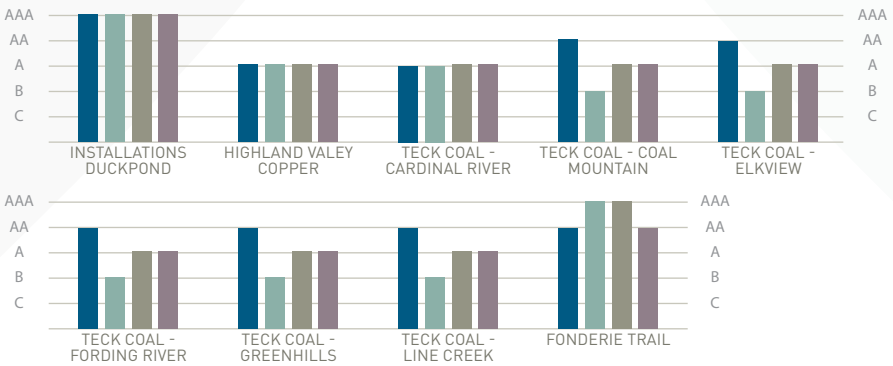

Vale est une société minière internationale qui s'est donnée pour mission de transformer les ressources naturelles en prospérité et en développement durable. La vision de l'entreprise est de devenir la plus grande société de ressources au monde en créant de la valeur à long terme grâce à l'excellence et à sa passion pour les gens et la planète.

Vale a un credo, « zéro dommage ». Elle l'applique à ses employés, ses lieux de travail, aux collectivités avec lesquelles elle interagit et avec l'environnement naturel. Vale démontre son engagement à zéro dommage en intégrant des pratiques saines de gestion des risques dans tous les aspects de l'entreprise, en améliorant continuellement ces pratiques et en intégrant entièrement les concepts de sécurité, de santé et de respect de l'environnement dans ses objectifs économiques et de production. En tout temps, l'entreprise s'efforce de laisser un héritage positif sur le plan social, économique et environnemental, et ce, dans tous les aspects de son exploitation.

Vale, le plus important fabricant de minerai de fer au monde et le deuxième plus important producteur de nickel, a son siège social à Toronto. La plus grande partie de la production de nickel de Vale provient de ses exploitations canadiennes, tout comme sa production de cuivre, de cobalt, des métaux du groupe des platineux, d'or et d'argent. À Sudbury en Ontario, et à Thompson au Manitoba, Vale exploite une mine, une usine de concentration, une fonderie et une raffinerie. À Voisey's Bay, à Terre-Neuve-et-Labrador, les actifs de Vale incluent une mine et une usine de concentration. Vale emploie directement plus de 6 600 personnes au Canada et fait appel à plusieurs milliers d'entrepreneurs.

Vale mène actuellement un certain nombre de projets de développement, y compris l'usine de traitement de nickel de Long Harbour à Terre-Neuve-et-Labrador, dont le démarrage est prévu en 2013, la mine Totten à Sudbury en Ontario, dont la production devrait commencer à la fin de l'année 2013, et le projet Kronau en Saskatchewan, qui devrait commencer à la fin de 2016 ou au début de 2017 et qui devrait produire annuellement 2,9 millions de tonnes métriques de potasse.

Le rapport VDMD de Vale comporte de l'information sur chacune de ses exploitations canadiennes. En 2011, malgré une économie mondiale vacillante, la société a mis en œuvre un plan d'investissement considérable de cinq ans destiné au Canada et annoncé en novembre 2010. En tout, plus de 10 milliards de dollars seront dépensés dans divers projets, dont la réduction des émissions à Sudbury, la mise à niveau des installations de production de Sudbury, l'achèvement de l'usine de traitement de Long Harbour à Terre-Neuve-et-Labrador, l'exploration au Manitoba et le développement de la potasse en Saskatchewan. Tous ces projets apporteront des avantages considérables aux collectivités où s'est établie Vale et au Canada.

Le projet de réduction des émissions atmosphériques de Vale, le projet Clean AER, constitue un investissement historique en matière de développement durable. À un coût estimé de 2 milliards $, ce projet environnemental est destiné à réduire les émissions de dioxyde de soufre

de plus de 70 pour cent comparativement aux niveaux actuels. En 2011, un projet à intervenants multiples a été lancé pour diversifier l'économie de Thompson au Manitoba en effectuant une transition durable d'une installation intégrée d'exploitation minière et de traitement à une exploitation minière et une usine de concentration, qui devrait entrer en fonction en 2015.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

En mai 2011, le Thompson Economic Diversification Working Group a été lancé à Thompson au Manitoba, afin d'élaborer un plan de diversification économique de la ville et de la région. Ce groupe de travail, regroupant des intervenants de plusieurs secteurs, a tenu deux événements portes ouvertes, le 22 juin et le 15 novembre, pour fournir de l'information sur le processus de planification. Les priorités établies dans le plan d'action incluent l'éducation et la formation, le logement, la justice alternative, la santé et le bien-être, l'infrastructure régionale et locale et l'identité régionale. En 2011, Vale a signé une convention collective de trois ans avec la section locale 6166 du syndicat des métallos, qui représente les travailleurs de ses installations de Thompson. Avant la fermeture à l'été 2011, la direction générale a consacré beaucoup de temps à communiquer le plan d'affaires des exploitations du Manitoba. Ce plan sensé, destiné à la durée de vie de la mine, fut porteur de bonnes nouvelles pour tous les intervenants de Vale. Également en 2011, Vale a tenu des événements portes ouvertes annuels et a publié des communiqués d'affaires trimestrielles et le comité de liaison de la communauté de Thompson s'est réuni à chaque trimestre. En 2011, Vale a continué à publier des communiqués sur sa gestion de l'eau, le développement durable, les investissements dans la communauté et son engagement envers le Thompson Aboriginal Accord.

À Sudbury, l'entreprise a tenu son événement portes ouvertes annuel, qui offrait une consultation publique sur l'application standard de dioxyde de soufre propre aux installations de l'entreprise. Les participants ont reçu de l'information sur le projet Clean AER, qui est le plus important investissement environnemental dans l'histoire de l'Ontario. Cette remise à neuf de la fonderie de Copper Cliff permettra, en 2015, de réduire de 70 pour cent les émissions de dioxyde de soufre comparativement aux niveaux actuels. En plus des avantages environnementaux évidents, le projet Clean AER offre également des avantages économiques considérables pour les fournisseurs locaux et même la communauté en entier, car il créera environ 1 300 emplois durant la partie la plus importante des travaux.

En 2011, le processus d'évaluation des risques communautaire de Port Colborne entrait dans sa phase d'examen réglementaire. En 2012, la raffinerie de Port Colborne examinera de nouvelles façons de discuter avec ses intervenants locaux par l'entremise d'un événement portes ouvertes. En décembre 2011, Vale a annoncé un investissement de 1,25 million $ dans le nouveau centre de santé et de bien-être de Port Colborne, dans le cadre de son engagement à titre de partenaire à long terme de la communauté.

Dans le cas de l'équipe d'exploitation de Vale au Labrador, 2011 fut une année charnière. Le conflit de travail entre les employés de production et les employés d'entretien a été résolu au début de l'année et, à la fin du premier trimestre, l'exploitation de la mine était pratiquement revenue à la normale. Sur le plan de la gestion environnementale, un bris dans la ligne de résidus miniers a entraîné un déversement de résidus. Vale a collaboré étroitement avec les autorités réglementaires

et les gouvernements autochtones pour mettre en place un plan de nettoyage. Vale a communiqué régulièrement avec les gouvernements, les communautés locales et les médias de la région à propos du déversement et les efforts de réparation qui ont finalement été complétés à la satisfaction de tous les intervenants.

En 2011, Vale a continué de respecter ses engagements en matière d'emploi et d'affaires auprès des collectivités inuites avoisinantes, à qui appartiennent les territoires traditionnels sur lesquels se trouvent la mine et le concentrateur de Voisey's Bay. La formation, le soutien à l'emploi et la conscientisation culturelle sont quelques-uns des thèmes abordés dans le cadre des présentations aux travailleurs de Vale.

Les travailleurs des exploitations du Labrador et du projet de construction de Long Harbour ont terminé l'année sans perte de temps causée par des blessures. Il s'agit d'un résultat de santé et de sécurité dont tout le monde peut être fier. Également en 2011, les membres du Long Harbour Community Liaison Committee, qui sont des représentants des gouvernements locaux, de groupes communautaires, d'entreprises locales et d'agences de réglementation, se sont réunis trimestriellement, tout comme les membres du Fisheries and Aquaculture Liaison Committee. Les deux comités ont fourni de précieux commentaires sur les problèmes locaux survenus durant la construction de l'usine de traitement de Long Harbour.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

En 2011, Vale a nommé un chef de la consommation énergétique de l'entreprise et a mis sur pied le réseau des « professionnels de l'énergie » de Vale Canada Limited, dans le but de partager les pratiques exemplaires. Ce groupe joue un rôle essentiel pour déterminer les possibilités de transformation de la matrice énergétique de l'entreprise en solutions plus renouvelables et plus durables. Vale Canada Limited a établi un fonds d'investissement destiné aux études énergétiques et à la mise en œuvre de projets d'économie d'énergie qui ne respecteraient pas le seuil normal de priorisation selon le processus d'établissement du budget d'équipement.

Également en 2011, Vale a mis en œuvre le plan d'action du développement durable dans ses emplacements au Canada. Une partie du mandat du plan consiste à améliorer le rendement de plusieurs indicateurs environnementaux, incluant l'utilisation de l'énergie directe et indirecte. La société a déterminé une cible d'intensité pour la raffinerie de Port Colborne et a déterminé des projets d'économie de l'énergie à Voisey's Bay. En récupérant de l'énergie pour le chauffage des activités de traitement et d'exploitation de l'emplacement de Voisey's Bay et en rationalisant l'utilisation des génératrices en les mettant à niveau, l'entreprise a réussi à réduire sa consommation de diesel de plus de 700 000 litres. De plus, l'introduction du principe de croissance zéro du budget à Sudbury a mené à la détermination de cibles énergétiques pour plusieurs unités d'exploitation dans les installations.

En 2011, Vale a rédigé des lignes directrices d'entreprise sur l'adaptation aux changements climatiques, une politique complémentaire à la politique sur les changements climatiques et le carbone, que l'entreprise a publiée en 2008. À l'échelle mondiale, Vale poursuit sa participation volontaire au Carbon Disclosure Project et à la Global Reporting Initiative. Grâce à de telles

politiques et activités de rapport, Vale a acquis une meilleure compréhension de son empreinte carbonique et de son exposition aux risques et aux occasions associés aux changements climatiques. En 2011, Vale Canada Limited a continué d'encourager les projets portant sur les changements climatiques et a collaboré avec le groupe Corporate Sustainability pour déterminer et mettre en applications les occasions d'amélioration du rendement.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISE

En 2011, Vale Canada Limited a continué d'améliorer son rendement en matière de gestion des résidus miniers grâce à la mise en œuvre d'un examen de la gestion à Voisey's Bay et en embauchant une firme d'ingénierie pour examiner le manuel d'EES (exploitation, entretien et surveillance) à Thompson. En 2012, l'entreprise continuera l'implantation de son cadre de gestion des résidus miniers.

La planification de la gestion de crise et la préparation aux situations d'urgence sont des éléments essentiels des activités de gestion des risques de Vale. En 2009, Vale Canada Limited a terminé l'implantation des dernières composantes de son système de gestion des risques. En 2012, la société mettra à jour le système de l'entreprise en fonction des récents changements dans l'organisation et comblera l'écart administratif noté en 2011. Toutes les installations mettront à l'épreuve le cadre de gestion des crises en effectuant des exercices et des simulations.

NOUVEAUX PROTOCOLES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ ET DE BIODIVERSITÉ

Chez Vale, la vie passe en premier et les gens sont importants. L'entreprise a applaudi le projet de MAC d'élaboration d'un protocole de santé et de sécurité et a entrepris d'aligner ses systèmes de sécurité en fonction de celui-ci. Vale prévoit publier ses rapports en fonction de ce protocole pour les années à venir.

Vale traite la préservation de la biodiversité de façon prioritaire. En 2011, l'entreprise a appuyé activement le travail sur la biodiversité en établissant un partenariat avec le programme de pose de colliers sur le caribou des bois du ministère de la Faune du Manitoba, en appuyant le Vale Inco Living with Lakes Centre et en menant des études approfondies sur la biodiversité dans Voisey's Bay. Au cours de l'année 2012, Vale cherchera à mieux comprendre le nouveau protocole de MAC, à partager les pratiques exemplaires dans toutes ses installations et à élaborer un plan holistique pour améliorer la gestion de la biodiversité dans ses installations du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web de Vale : www.nickel.vale.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	Y	Y	Y
INSTALLATIONS AU MANITOBA	Y	Y	Y
INSTALLATIONS DE PORT COLBORNE	Y	Y	Y
INSTALLATIONS DE SUDBURY	Y	Y	Y
INSTALLATIONS DE TERRE-NEUVE-LABRADOR	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

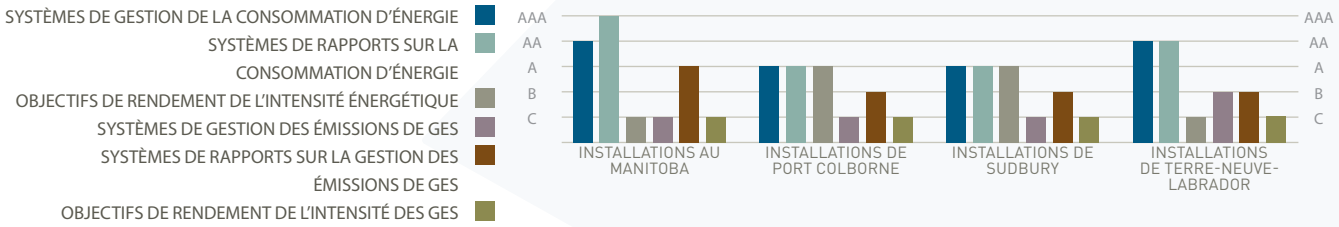

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

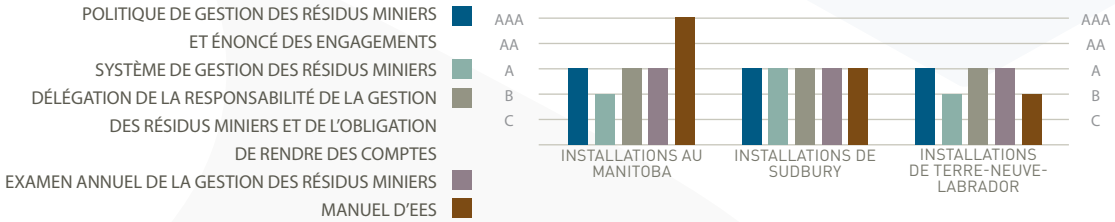

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

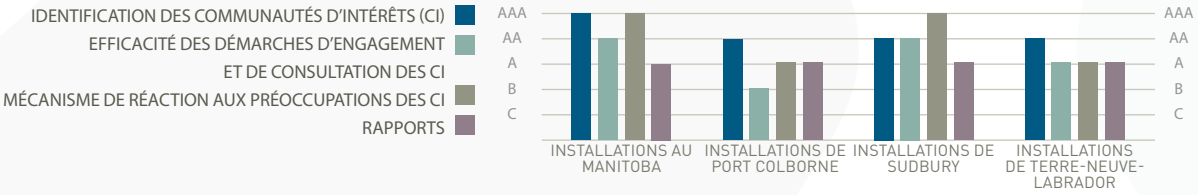

Xstrata Cuivre Canada est une filiale de la société Xstrata Cuivre, quatrième producteur de cuivre en importance au monde, dont le siège social se situe à Brisbane, en Australie. La société joue un rôle essentiel dans la vie des gens en produisant le cuivre et les autres métaux précieux utilisés dans leurs maisons, leurs voitures et d'autres objets de la vie quotidienne, qui vont des téléphones cellulaires aux ustensiles de cuisine. Guidée par les 17 normes de développement durable de Xstrata, Xstrata Cuivre Canada gère des activités à chaque étape du cycle de développement durable : exploration, exploitation minière et concentration, fusion et raffinage, et fermeture et réhabilitation.

Près de 2 800 personnes travaillent à la fonderie Horne (Rouyn-Noranda, Québec), à l'affinerie CCR (Montréal-Est, Québec), aux installations de Kidd Creek (Timmins, Ontario), aux installations de recyclage, à 16 sites fermés et au bureau administratif à Toronto.

Le cuivre est entièrement recyclable; on estime que 80 pour cent du cuivre miné est encore en utilisation. La fonderie Horne, la seule fonderie autonome de cuivre en exploitation au Canada, est à la fois une pionnière et un chef de file en matière de recyclage des appareils électroniques en fin de vie et de la ferraille pour en récupérer le cuivre et les métaux précieux.

Étant donné que la fonderie Horne est située près d'un quartier résidentiel, ses émissions sont étroitement surveillées. Les résultats des analyses font l'objet de discussions ouvertes avec les comités de résidents locaux et les représentants des principaux ministères provinciaux. En 2011, Xstrata Cuivre Canada a installé et mis en service une deuxième hotte d'aspiration des gaz sur le four à anode. La société a atteint ses objectifs de réduction d'émission d'arsenic de son plan pluriannuel. Elle a également élaboré un nouveau plan quinquennal pour diminuer les émissions d'arsenic au sol de 50 pour cent comparativement à ses objectifs de 2011.

Le dioxyde de soufre provenant des activités métallurgiques de la société est la plus importante émission atmosphérique de Xstrata Cuivre Canada. La société a maintenu son objectif de classe mondiale, qui consiste à capturer et traiter plus de 95 pour cent du dioxyde de soufre de la fonderie Horne.

La raffinerie CCR, la seule raffinerie de cuivre au Canada, raffine les anodes de cuivre et les métaux précieux de la Fonderie Horne et d'autres sources. Xstrata Cuivre Canada a terminé le scellement de plusieurs réservoirs de recirculation d'électrolyte, ce qui a permis de réduire les émissions fugitives d'arsenic, de nickel et d'acide dans l'atmosphère. De plus, l'entreprise a mis en œuvre un processus visant à réduire la teneur en sélénium dans ses effluents finaux.

La mine Kidd est la mine de métal de base la plus profonde sous le niveau de la mer. En 2011, Xstrata Cuivre Canada a atteint un nouveau record avec une profondeur de 9 660 pieds. Cependant, plus la mine est profonde, plus la consommation énergétique est importante. Malgré cette contrainte, la consommation énergétique de la mine Kidd a diminué de pratiquement quatre pour cent depuis 2007 et des projets sont en cours pour réduire davantage la consommation en optimisant et en automatisant les ventilateurs auxiliaires.

En 2010, Xstrata Cuivre Canada a fermé de façon permanente les usines métallurgiques de cuivre et de zinc de Kidd, mais a maintenu en activité la mine et le concentrateur. Le site fait maintenant partie des 16 sites fermés gérés activement par des employés locaux. Ces employés assurent que toutes les structures sur place (comme les barrages, les stocks de pierre et les résidus miniers) et l'équipement de traitement d'eau demeurent en bonne condition. En 2011, la compagnie a entrepris la réhabilitation du site en démolissant la fonderie et la raffinerie de cuivre, ainsi que la raffinerie de zinc et ses bâtiments. Les métaux ont été séparés, puis envoyés au recyclage.

Xstrata Cuivre Canada a tenu des réunions avec les communautés des Premières Nations de la région de Timmins pour discuter des plans de fermeture de l'usine de Kidd. Des discussions ont également eu lieu concernant l'établissement de relations mutuellement avantageuses avec les communautés à qui appartiennent les territoires traditionnels où se trouvent les installations de Kidd. Avec les intervenants locaux, l'entreprise participe à des comités qui cherchent de nouvelles utilisations à la zone industrielle maintenant vacante après la démolition des usines métallurgiques de cuivre et de zinc. Xstrata Cuivre Canada participe également à des discussions avec les membres des Premières Nations qui vivent près des sites de prospection en Colombie-Britannique.

Au cours des dernières années, la société a terminé les travaux de réhabilitation à la mine de Murdochville et près des installations portuaires de Gaspé, le plus important projet de réhabilitation au Canada. Xstrata Cuivre Canada a entrepris ce projet en partenariat avec Genivar, une firme de consultants en ingénierie. Genivar a gagné le prestigieux prix Schreyer 2011 dans le cadre de l'événement Canadian Consulting Engineering Awards, établissant ainsi un nouvel étalon pour les prochains projets de mise hors service d'exploitations minières.

En 2011, les emplacements canadiens de l'entreprise ont fait l'objet de vérifications externes. Xstrata Cuivre Canada a alors atteint une étape importante : tous ses emplacements en exploitation ont reçu le prix VDMD pour les communications externes. La mine de Kidd a également reçu un prix pour sa gestion des crises. Ces prix confirment la contribution de la société au statut de chef de file en matière de développement durable de Xstrata, qui a été réitéré après que la société a reçu le titre de chef de file du secteur minier par l'indice de développement durable Dow Jones pour la cinquième année consécutive.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de Xstrata Cuivre : www.xstratacopper.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
RAFFINERIE CCR	Y	N	Y
SIÈGE SOCIAL	N	N	N
FONDERIE HORNE	Y	N	N
MINE KIDD	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

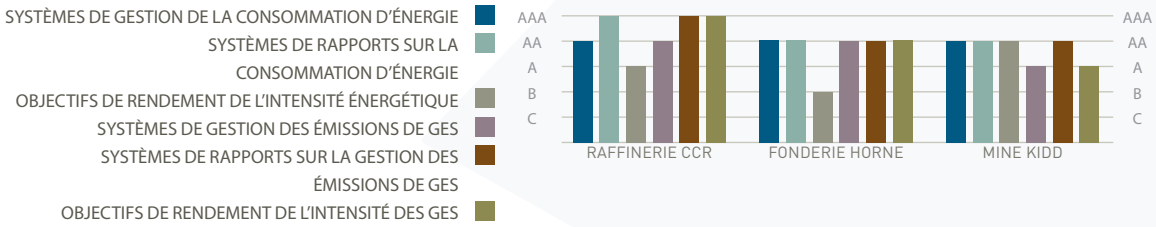

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

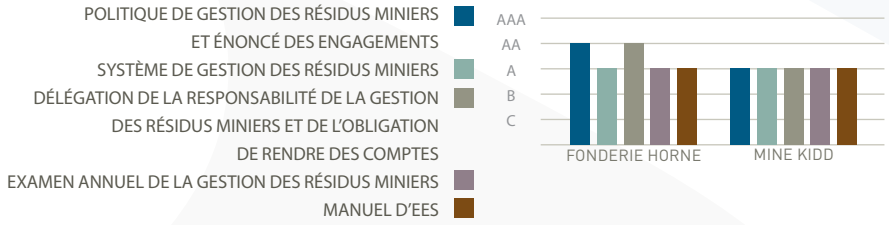

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Xstrata Nickel est le quatrième plus important producteur de nickel du monde, gérant une production annuelle de 106 000 tonnes de nickel raffiné. Elle est également l'une des plus importantes entreprises de recyclage et de traitement du nickel et de matériaux contenant du cobalt. Une unité d'affaires des produits de base de Xstrata plc, un important groupe d'exploitation minière à l'échelle internationale, Xstrata Nickel a son siège social à Toronto.

Les emplacements d'exploitation minière et de traitement de Xstrata Nickel au Canada sont situés en Ontario et au Québec. La société a également des emplacements en République dominicaine, dans l'ouest de l'Australie et en Norvège. Xstrata Nickel possède un portefeuille prometteur de projets de croissance en Nouvelle-Calédonie, en Tanzanie et au Brésil.

Le développement durable est au cœur de la stratégie d'affaires et des activités de Xstrata Nickel. Le développement durable nécessite un engagement significatif au sein des communautés touchées. Il nécessite également le maintien de la plus haute estime pour la gérance environnementale, la responsabilité sociale, la gouvernance d'entreprise et la transparence tout en offrant un rendement supérieur aux actionnaires. Ce sont ces valeurs qui soulignent l'appui de l'entreprise à VDMD.

En 2011, les exploitations de Sudbury de Xstrata Nickel et la mine de Raglan ont fait l'objet d'une vérification de leur rendement VDMD de 2010. En comparaison aux résultats vérifiés de 2007, les deux exploitations ont affiché des améliorations dans le cadre des éléments de rendement VDMD en matière de consommation énergétique et de gestion des GES, des communications externes et de la gestion des résidus miniers.

En 2011, l'exploitation de Sudbury a connu une autre hausse importante de rendement en matière de consommation énergétique et de gestion des GES en raison d'investissements importants dans l'accroissement de l'efficacité énergétique. L'exploitation de Sudbury est maintenant dotée d'un système de gestion de l'énergie intégré dans ses systèmes de gestion de l'exploitation et sa planification d'affaires. L'exploitation de Sudbury fait la promotion de la conscientisation de la consommation énergétique auprès du personnel clé et a entrepris des mesures auprès de la communauté externe concernant l'efficacité énergétique. Les exploitations n'ont cependant pas atteint leurs objectifs de rendement d'intensité énergétique, même si leur rendement a connu une amélioration comparativement aux résultats de 2010.

L'examen du plan de gestion de crise de l'exploitation de Sudbury a également affiché une amélioration du rendement en 2011. Les améliorations remarquées incluent l'introduction d'une nouvelle matrice des risques et la mise en œuvre d'une formation sur l'examen, qui a été donnée aux équipiers et aux superviseurs de l'emplacement.

À la mine Raglan, en 2011, on a noté une amélioration de rendement concernant la gestion des résidus miniers : l'examen annuel de la gestion des résidus miniers. La mine Raglan a approfondi l'examen annuel officiel de ses systèmes de gestion des résidus miniers et a signalé son rendement au cadre responsable.

Au cœur de l'amélioration du rendement VDMD de Xstrata Nickel se trouvent les 17 normes de développement durable établies par Xstrata plc. Ces normes détaillent les intentions et les exigences de rendement des principaux aspects comme la planification et la direction, la conservation de la biodiversité, la communication et l'engagement, la gestion des risques et des incidents, et la communauté. Les éléments de rendement VDMD complémentent les normes et le programme d'assurance de Xstrata.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rendement de Xstrata Nickel en matière de développement durable, rendez-vous sur le site Web de l'entreprise : www.xstratanickel.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	Y	Y	Y
MINE RAGLAN	Y	Y	Y
INSTALLATIONS DE SUDBURY	Y	Y	Y

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES

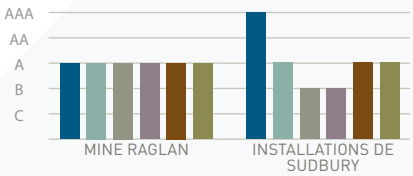

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
MANUEL D'EES

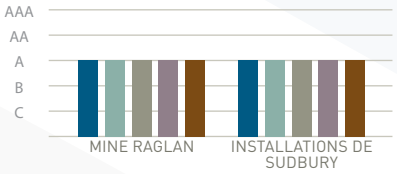

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
RAPPORTS

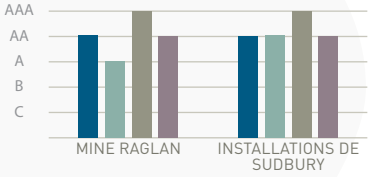

Xstrata Zinc Canada gère les activités de l'unité commerciale du zinc de Xstrata plc en Amérique du Nord. Elle dirige des exploitations minières et métallurgiques dans l'est du Canada.

Les installations suivantes ont adopté l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD):

- Mine Brunswick, Bathurst, Nouveau-Brunswick
- Fonderie Brunswick, Bathurst, Nouveau-Brunswick
- le Fonds de revenu Noranda et l'affinerie CEZ (25 % d'intérêts), Valleyfield, Québec

La mine Persévérance, à Matagami, au Québec, a démarré ses activités à la fin de 2008. La mise en œuvre de l'initiative y a été amorcée récemment et les progrès réalisés feront l'objet de rapports dans le futur.

Xstrata plc s'est dotée d'un cadre directeur rigoureux en matière de développement durable; de calibre international, il aborde 17 domaines fonctionnels. Toutes les installations de l'entreprise sont tenues de mettre en œuvre ce cadre et doivent en faire effectuer la vérification externe. (Pour en savoir plus, visitez le site www.xstrata.com/sustainability.)

Plusieurs normes-cadres de Xstrata rejoignent directement les indicateurs de l'initiative VDMD. Ainsi, la communication et l'engagement (norme 4) tout comme la mobilisation sociale et communautaire (norme 12) renvoient aux éléments de rendement indiqués dans la catégorie Relations avec les autochtones et les collectivités de VDMD. Xstrata Zinc a obtenu un rendement optimal dans ce domaine, comme l'ont démontré des vérifications menées par de tierces parties. La durée de vie de la Mine Brunswick arrivant bientôt à terme, les relations externes prennent de plus en plus d'importance. L'entreprise a recours à d'importantes ressources pour réduire autant que possible l'incidence de la fermeture sur les employés et sur la collectivité.

La gestion des bassins de retenue des résidus constitue une préoccupation environnementale de premier plan. La défaillance d'un bassin de retenue est considérée comme un danger catastrophique en vertu du cadre sur le développement durable de Xstrata (norme 6). La Mine Brunswick a mis en place un système de gestion extrêmement solide en raison des risques inhérents à ce type d'exploitation. Le système de gestion, de même que le manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance du site, fait régulièrement l'objet de vérifications menées par de tierces parties et par l'entreprise. On ne prévoit pas effectuer de travaux supplémentaires liés au système de gestion de la Mine Brunswick, la priorité étant désormais de planifier efficacement la fermeture du site.

Les gaz à effet de serre et la conservation de l'énergie demeurent des mesures de rendement primordiales pour toutes les installations de Xstrata Zinc, qui met l'accent sur la réduction de l'utilisation d'énergie.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter le site Internet de l'entreprise :
www.xstrata.com

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES – POINTS SAILLANTS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
MINE BRUNSWICK	Y	N	N
FONDERIE BRUNSWICK	Y	Y	Y
CEZINC	Y	Y	N
SIÈGE SOCIAL	N	N	N

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

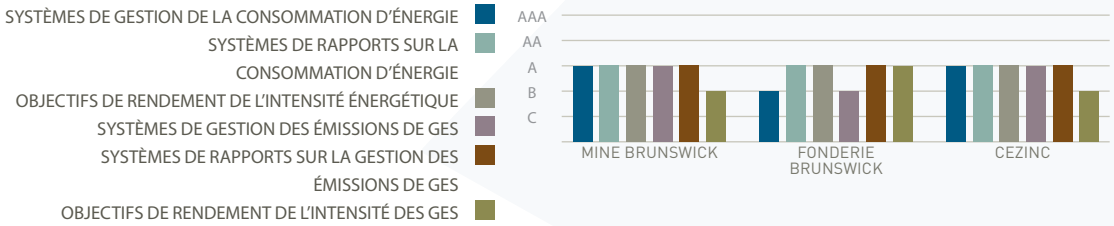

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

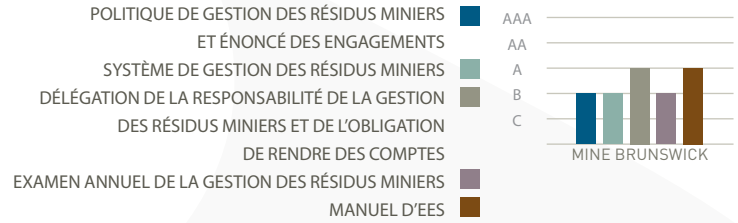

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

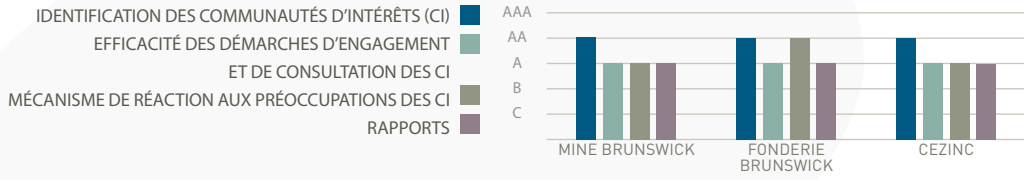

The Mining Association of Canada | L'association minière du Canada

350 Sparks Street
Suite 1105
Ottawa, ON
K1R 7S8

350 rue Sparks
Bureau 1105
Ottawa, ON
K1R 7S8

WWW.MINING.CA